

Contrat local de santé

PAYS D'ÉVIAN - VALLÉE D'ABONDANCE

20²⁴
20²⁹



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

 **l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie

 **haute
savoie**
le Département

 **santé
famille
retraite
services**
L'essentiel & plus encore

 **Etablissement Public
de Santé Mentale 74**

 **HÔPITAUX
DU LÉMAN**

 **mgen***
GROUPE VYV

Entre,

- **L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**, dont le siège administratif est situé 69418 Lyon Cedex 03, représentée par sa Directrice générale, Madame Cécile COURREGES,
Ci-après dénommée « l'ARS »,

et,

- **La Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance**, dont le siège social est situé 851 avenue des Rives du Léman 74500 Publier, représentée par sa Présidente, Madame Josiane LEI,
Ci-après dénommée « la CCPEVA »,

et,

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie**, dont le siège social est situé 2 rue Robert Schuman 74984 Annecy Cedex 9, représentée par son Directeur, Monsieur Pierre FENEYROL,
Ci-après dénommée « la CPAM »,

et,

- **Le Conseil départemental de Haute-Savoie**, dont le siège social est situé 1 avenue d'Albigny 74 000 Annecy, représenté par son Président, Monsieur Martial SADDIER,

et,

- **La Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord**, dont le siège social est situé ZAC du Grand Verger 20 avenue des Chevaliers Tireurs 73000 Chambéry, représentée par sa Présidente, Madame Françoise THEVENAT, et son directeur général Monsieur Fabien CHAMPARNAUD
Ci-après dénommée « la MSA »,

et

- **Les Hôpitaux du Léman**, dont le siège social est situé site Georges Pianta 3 avenue de la Dame 74 200 Thonon-les-Bains, représentés par son directeur, Monsieur Laurent DONADILLE,

et

- **L'Etablissement Public de Santé Mentale de la Haute-Savoie**, dont le siège social est situé 530 Rue de la Patience 74 805 La Roche-sur-Foron, représenté par son directeur, Monsieur Clément CAILLAUX,

et

- **L'établissement de Soins Médicaux de Réadaptation de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale**, dont le siège social est situé 59 bis Bd Jean Jaurès, 74500 Évian-les-Bains, représenté par son Médecin directeur, Madame Danièle ISTAS,
Ci-après dénommée « la MGEN »,

SOMMAIRE

I.	ARTICLE PRELIMINAIRE	5
A.	Préambule	5
B.	Cadre réglementaire et législatif du contrat local de santé	6
C.	Historique et fondement du contrat local de santé sur le territoire de la	6
II.	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	8
A.	Le territoire.....	8
B.	Les points clés du portrait social	10
a)	Les dynamiques de peuplement	13
b)	Les fragilités socioéconomiques	13
c)	L'état de santé de la population	14
I.	LE CONTRAT LOCAL DE SANTE	17
	ARTICLE 1 : Parties signataires	17
	ARTICLE 2 : Périmètre d'application du contrat : territoire et population.....	17
	ARTICLE 3 : Objet du contrat et engagement des signataires.....	17
	ARTICLE 4 : Gouvernance et pilotage.....	18
	ARTICLE 5 : Modalités de suivi et d'évaluation du contrat.....	20
	ARTICLE 6 : Durée et révision.....	20
	ANNEXE 1 - Fiches actions.....	22
	ANNEXE 2 - Diagnostic partagé	77
	ANNEXE 3 – Dynamique partenariale du CLS	78

Vu l'article L. 1434-2 du Code de la Santé Publique (CSP) créé par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi HPST, modifiée, qui dispose que « la programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé... » ;

Vu l'article L. 1434-17 du CSP qui dispose que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 25 mai 2018, portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 ;

Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé ;

Vu la délibération n°2024-09-110 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes pays d'Evian vallée d'Abondance du 9 septembre 2024 portant l'approbation du Contrat Local de Santé 2024-2029.

Il a été convenu ce qui suit :

I. ARTICLE PRELIMINAIRE

A. Préambule

Bien que le pays d'Evian vallée d'Abondance soit favorisé sur de nombreux indicateurs, l'état de santé et l'accès à la santé des habitants restent inégaux. Le territoire de la communauté de communes, avec sa démographie galopante, ne fait pas exception aux problématiques nationales d'accès aux soins, en particulier dans la médecine générale. L'hôpital est également en grande difficulté, avec un manque d'effectif. La crise sanitaire a mis en avant les faiblesses du système de santé et a révélé et amplifié les inégalités sociales et territoriales de santé. Cette crise sanitaire a par ailleurs eu un impact conséquent sur la santé mentale des populations. Enfin, la crise du réchauffement climatique à venir ne sera pas sans impact sur la santé.

Aussi, la prise en compte de la santé dans les politiques publiques locales est un enjeu fort. Les collectivités peuvent trouver des réponses dans la dimension sociale de l'accès aux soins, du recours et de la prévention.

La santé doit aujourd'hui être pensée collectivement. Elle s'invite dans toutes les dimensions de notre vie quotidienne, que ce soit : dans nos lieux de vie, dans nos assiettes, dans nos relations sociales, etc. Et implique une multiplicité d'acteurs locaux. Le maillage et le partenariat de ces acteurs sont une clé pour répondre de manière adaptée aux besoins.

La communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance a donc souhaité, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, s'engager dans l'élaboration, la coordination et l'animation d'un contrat local de santé (CLS).

Outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé, la Collectivité territoriale et les institutions volontaires, le CLS a pour objectif de mettre en cohérence les politiques locales de santé avec le Projet Régional de Santé et de contribuer à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Celui-ci doit permettre à la population, aux professionnels et aux institutions de trouver un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et appropriation des actions engagées, mais aussi une meilleure articulation et coordination en les inscrivant dans un véritable parcours de santé. Ainsi, sa réussite est fondée sur la mobilisation collective et le volontarisme des acteurs locaux autour des orientations de santé définies. A ce titre, l'un de ses enjeux est donc de décloisonner les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux et permettre une meilleure synergie entre ceux-ci, au profit des parcours de vie, de santé et de soins des habitants.

Le contrat local de santé du pays d'Evian vallée d'Abondance s'inscrit dans l'ambition de la communauté de communes visant un territoire d'excellence à horizon 2030, et notamment un territoire solidaire et inclusif, en réponse également aux objectifs de développement durable fixés en 2015 par les 193 Etats membres de l'ONU, afin d'assurer une transition vers un développement mondial durable et égalitaire.

Il repose sur 5 principaux axes stratégiques, dont 1 transversal, définis collectivement et fil conducteur d'un programme d'actions qui sera déployé sur une durée de 5 ans sur la période 2024-2029.

Le CLS est par nature dynamique et évolutif. Il a ainsi vocation à intégrer tout au long de sa mise en œuvre de nouvelles actions proposées par les partenaires dans le cadre de leurs compétences et en cohérence avec les axes initiaux. Il se veut être un outil souple, permettant de s'adapter aux spécificités et aux besoins des habitants du territoire.

Le plan d'actions fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière permettant une amélioration continue du contrat pour atteindre les objectifs fixés.

B. Cadre réglementaire et législatif du contrat local de santé

D'un point de vue réglementaire, les contrats locaux de santé ont été instaurés par la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et réaffirmés par l'article 158 de la Loi n°2016-41 de Modernisation de notre Système de Santé promulguée le 26 janvier 2016.

Portés conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), une collectivité territoriale et les institutions volontaires du territoire, les contrats locaux de santé reposent sur une méthodologie participative et s'organisent comme suit :

- Un diagnostic territorial visant à identifier les besoins et la pertinence du contrat Local de Santé ;
- Une stratégie et des objectifs définis communs dans le champ de la santé entre l'ARS, les collectivités, l'Etat et d'autres partenaires institutionnels ;
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux identifiés ;
- Un suivi de la mise en œuvre, une évaluation des résultats (en termes qualitatif et quantitatif, faisabilité, résultats attendus) et des dispositifs existants.

Le contrat local de santé doit contribuer à la construction de parcours de santé adaptés aux besoins identifiés sur le territoire. La place des parcours, à l'échelle des territoires, est un enjeu considérable de santé publique. Il s'agit d'une approche globale territoriale, participative et partenariale qui doit permettre de renforcer la coordination entre les acteurs de terrain mobilisés autour de la santé.

C. Historique et fondement du contrat local de santé sur le territoire de la CCPEVA

La démarche CLS s'inscrit dans la continuité des initiatives et des observations pilotées par la CCPEVA ces dernières années : un diagnostic local de santé et une analyse des besoins sociaux qui ont confirmé la pertinence de ce dispositif sur le territoire.

En 2021, dans la perspective de signer une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie, les élus de la Communauté de Communes pays d'Evian vallée d'Abondance ont souhaité, en lien et cohérence avec les diagnostics déjà menés, définir un projet social territorial partagé.

Afin de mieux répondre aux besoins de la population, dans un contexte post-crise lié à la Covid19, le portrait social du territoire a ainsi été mis à jour. Des temps d'échanges et de concertation ont permis de poser les bases d'un maillage et de

fédérer un certain nombre d'acteurs et d'usagers autour des problématiques rencontrées sur le territoire.

Les enjeux du territoire au titre de la thématique santé portent sur :

- Le renforcement de la démographie des professionnels de santé et l'attractivité du territoire,
- La mobilisation des acteurs territoriaux pluridisciplinaires pour renforcer les synergies territoriales,
- La promotion de la santé globale des habitants, la prévention et l'éducation à la santé,
- La réponse aux enjeux du vieillissement.

La santé ne figure pas dans les compétences obligatoires de la communauté de communes, l'intercommunalité est néanmoins le bon échelon pour travailler en proximité avec les acteurs de terrains (médicaux, paramédicaux, sociaux, éducatifs, etc.) et mutualiser ainsi les ressources et les forces au service d'objectifs communs.

Le contrat local de santé de la communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance constitue un plan pluriannuel d'actions en matière de santé. Il est élaboré à l'échelle du territoire intercommunal par plusieurs partenaires, de manière à en faire un outil de planification commun. Il repose sur une approche globale de la santé définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans sa constitution de 1946 comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, [...] qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Le CLS est une approche transversale et intersectorielle.

II. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les éléments présentés ci-après sont issus et constituent une synthèse du portrait social du territoire réalisé par le Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale (COMPAS) et figurant en annexe. Pour réaliser ce diagnostic le COMPAS s'est appuyé sur des bases de données statistiques et sur une enquête auprès des acteurs locaux (161 répondants). Deux séminaires et des groupes de travail thématiques ont également permis de mobiliser les acteurs (pour confronter les données quantitatives aux réalités vécues, identifier les principaux enjeux, faire émerger et consolider des propositions opérationnelles).

A. Le territoire



Situé au nord-est du département de la Haute-Savoie à la frontière franco-suisse, la Communauté de Communes pays d'Évian vallée d'Abondance s'étend sur environ 322,4 km² et compte 41 612 habitants en 2019.

Le territoire est composé de 22 communes inégalement peuplées (49 habitants de la communauté de communes résident à Novel et 279 à Bonnevaux quand la commune d'Évian-les-Bains en compte 9 100) et réparties sur 3 secteurs géographiques distincts :

- La vallée d'Abondance (Abondance, La Chapelle d'Abondance, Châtel, Vacheresse, Bonnevaux, Chevenoz) : secteur rural, pastoral et forestier situé en zone de montagne.
- Le plateau de Gavot : territoire rural intermédiaire entre lac et montagnes
- Les rives du lac Léman : secteur plus urbain comprenant la ville centre d'Evian-les-Bains.

B. Les points clés du portrait social¹

LES CHIFFRES CLÉS DU PAYS D'EVIAN- VALLÉE D'ABONDANCE



41 642
habitants au
1er janvier 2019



+1,5%
Évolution annuelle
de la population



18 144 ménages

2,2 personnes
par ménage



6 060
personnes seules
33%
des ménages



2 318€
Le niveau de vie
mensuel médian



7%
Taux de pauvreté
au seuil de 60%



12 372
emplois occupés
sur le territoire

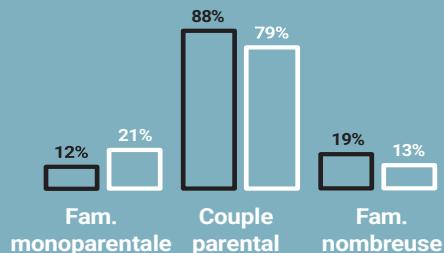


3 740
DEFM
de catégorie A
17%
Indice de chômage
estimé

¹ DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

**6 137****+5%****34%**

familles avec enfant(s) entre 2013 et 2018
des ménages sont des familles



Types de familles en 1990 et 2018

**9 271****+6%****23%**

enfants de moins de 18 ans entre 2013 et 2018
de la population est mineure

**62%**

des moins de 3 ans ont un besoin impératif de mode de garde

**2 294****-5%****6%**

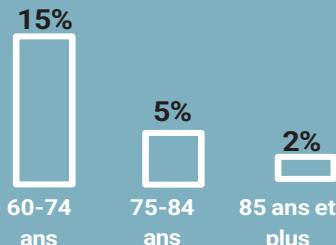
jeunes de 18-24 ans entre 2013 et 2018
de la population a entre 18 et 24 ans

**12%**

des jeunes sont ni en formation ni en emploi

**9 361**

seniors de 60 ans et plus



Part parmi la population totale

**+33%**

Projection des 60 ans et plus à l'horizon 2028

CHIFFRES CLÉS

LA SANTE

L'offre de soins en 2020

	33 médecins généralistes libéraux 8 p 10 000 hab.		42 infirmiers libéraux 9 p 10 000 hab. 75 ans et plus
	1 Centre de santé		45 kinesithérapeutes 9 p 10 000 hab.
	2 Maison de santé		2 Ophtalmologistes 0,5 p 10 000 hab.
			38 chirurgiens-dentistes 9 p 10 000 hab.

L'accès aux soins en 2020

3,4 consultations ou visites chez un généraliste de moins de 65 ans par hab. et par an

10%

sur les 24 derniers mois :
des bénéficiaires du régime général sans recours au soins
(3 593 hab.)

11% des bénéficiaires du régime général sans médecin traitant

44%

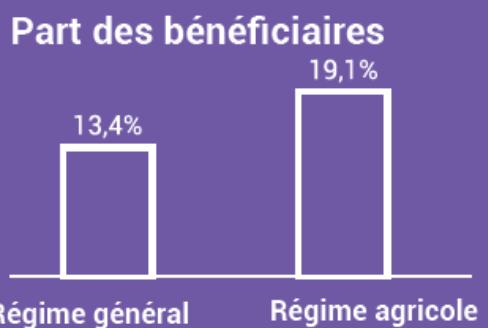
des bénéficiaires du régime général sans consultation chez un dentiste

(3 780 hab.)

(15 289 hab.)

L'état de santé des habitants

6 105 bénéficiaires du régime → général en ALD



a) Les dynamiques de peuplement

Le territoire compte plus de 41 600 habitants en 2019 et enregistre une croissance démographique dynamique (+ 5 600 habitants en 10 ans, 2 000 emménagements sur la dernière année de recensement, + de 53 000 habitants à horizon 2040) qui interroge le dimensionnement des équipements / infrastructures et de l'offre de services.

Il est particulièrement attractif pour les couples en âge de fonder une famille, dans le cadre de trajectoires résidentielles et professionnelles, ainsi que pour quelques familles déjà formées.

Les familles représentent un tiers des ménages et la population familiale est en progression (+ 300 familles en 5 ans). Un dynamisme s'observe plus particulièrement chez les moins de 11 ans ainsi qu'en matière de naissances.

La CCPEVA se distingue de la France métropolitaine par sa population un peu plus jeunes, 19% de ses habitants étant âgés de moins de 15 ans (18% en moyenne nationale) et 7,6% de 75 ans et plus (9,4% en France métropolitaine).

La population âgée est néanmoins en progression (plus de 9 000 personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire) ; actuellement le processus de vieillissement est en partie minoré par les flux migratoires de populations plus jeunes mais le territoire comptera 4 500 séniors supplémentaires à l'horizon 2033.

b) Les fragilités socioéconomiques

La part d'ouvriers et d'employés de 45 ans ou plus, parmi les actifs occupés de 15 ans et plus, est proche de la moyenne nationale. Le taux de pauvreté, comme la part d'habitants de 15-64 ans inactifs, des chômeurs de 20-69 ans et 45-64 ans, sont au contraire beaucoup plus faibles qu'en moyenne nationale.

Le taux de pauvreté est contenu en raison de la présence importante d'une classe aisée de travailleurs frontaliers (25% des actifs occupés vivant au sein de la CCPEVA), mais doit être considéré au regard du coût de la vie sur le territoire.

Marqué par « l'effet frontière », le territoire se caractérise par de fortes disparités impliquant une approche différenciée.

L'action sociale doit pouvoir répondre aux besoins des 2 840 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, notamment les familles mais aussi les propriétaires. Les actions de soutien et d'accompagnement des publics en insertion sociale et professionnelle sont à conforter et développer.

Les fragilités sont aussi plus présentes au sein des foyers monoparentaux (19 % de ces familles vivent sous le seuil de taux de pauvreté) qui impliquent de renforcer l'accompagnement à la parentalité particulièrement à partir de 10 ans et à l'adolescence.

Les fragilités rencontrées par les séniors (isolement résidentiel, perte d'autonomie, moindre solvabilité) vont probablement s'accentuer, nécessitant d'anticiper les conséquences du vieillissement en matière de dimensionnement de l'offre de services et ce en transversalité dans toutes les politiques publiques (urbanisme, logement, sport, culture, action sociale...)

Le vieillissement de la population et les moindres capacités de prise en charge familiale dans le contexte frontalier impliquent de mener une réflexion sur l'attractivité des métiers du maintien à domicile.

Le repérage des populations fragiles, la lutte contre l'isolement et les services du quotidien sont des enjeux majeurs reliés aux différents champs d'intervention des acteurs locaux.

c) L'état de santé de la population

La mortalité et ses causes, signes de l'état de santé de la population

Entre 2012 et 2016, la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'abondance a en moyenne enregistré 882 décès pour 100 000 habitants, soit un taux supérieur à celui des territoires de comparaison. Cette surmortalité correspond à une quinzaine de décès de plus qu'à l'échelle nationale et une trentaine de plus que dans le département et la région.

Par ailleurs, on compte 182 décès prématurés pour 100 000 habitants, toutes causes confondues entre 2012 et 2016, soit près d'une dizaine de plus qu'en Haute-Savoie, 5 de plus que dans la région mais 5 de moins qu'en France métropolitaine.

Dans la CCPEVA comme dans les territoires de comparaison, les deux premières causes de décès prématurés sont les tumeurs et les maladies cardio-vasculaires.

La morbidité approchée par les Affections de Longue Durée (ALD)

Fin novembre 2020, près de 6 100 habitants de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance gérés par la CPAM bénéficiaient d'une prise en charge pour une Affection Longue Durée (ALD), soit 14% des bénéficiaires du régime général. Cette proportion est proche de celle du département. 19% des bénéficiaires du régime agricole sont en comparaison en ALD en 2020. La probabilité d'être en Affection Longue Durée est fortement liée à l'âge et dans une moindre mesure au sexe.

Les prévalences des maladies chroniques chez les bénéficiaires en ALD permettent de mettre en évidence l'importance des personnes en ALD atteintes de maladies cardiovasculaires et plus particulièrement des hommes. En effet, près de 41 % des hommes et 29% des femmes bénéficiaires d'une couverture médicale en ALD au sein de la CCPEVA en sont atteints, soit 4% des femmes et 7% des hommes habitants le territoire. Les cancers sont les deuxièmes grands types de maladies chroniques dont souffrent ces bénéficiaires, suivis des maladies psychiatriques dont en premier lieu, la maladie d'Alzheimer et démences associées.

La morbidité approchée par les consommations de soins

8,5% des bénéficiaires de l'assurance maladie gérés par la CPAM ont consommé en 2020 au moins un psychotrope dans l'intercommunalité comme dans la région et en moyenne nationale (10% en Haute-Savoie) et 5,2% des anxiolytiques (6,5% en Haute-Savoie).

En comparaison, 3,5% des bénéficiaires ont consommé en 2020 des antidiabétiques et 3,7% des anti-allergiques et antiasthmatiques.

Les habitants de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance se sont vu prescrire aussi souvent ces différents médicaments qu'en moyenne dans la Région et en France métropolitaine.

La morbidité approchée au travers des motifs d'hospitalisation

Les motifs des patients hospitalisés en courts séjours de médecine, chirurgie et obstétrique en 2020 varient fortement entre les sexes. Les maladies cardiovasculaires sont les principaux motifs d'hospitalisation des hommes comme des femmes. Les femmes séjournent ensuite à l'hôpital pour accoucher quand les tumeurs malignes et les maladies respiratoires motivent l'hospitalisation pour les hommes. Les traumatismes sont par ailleurs sur-représentés chez les femmes de 65 ans et plus (5% contre 3% pour les hommes).

645 habitants de la CCPEVA ont été hospitalisés au moins une fois dans l'année en soins spécialisés en psychiatrie en 2020. Les trois-quarts d'entre eux ont été vus exclusivement en ambulatoire (480 patients).

Si la proportion d'habitants de moins de 15 ans ayant été hospitalisée est comparable à celles observées dans les territoires de comparaison, celle de leurs aînés est plus faible dans l'intercommunalité que dans le département, la région ou la France métropolitaine à structure par âge constante. L'écart est particulièrement prononcé pour les patients de 15 ans et plus vus en ambulatoires. Il s'agirait de déterminer si celui-ci s'explique par une offre moins étendue de structure psychiatrique ambulatoire, d'une meilleure santé mentale ou d'une prise en charge des troubles psychiatriques par d'autres professionnels de santé comme les médecins généralistes.

Les personnes reconnues en situation de handicap

Fin 2020, la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance compte 140 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 1% des familles avec enfant(s). Le territoire ne dispose pas d'hébergement pour les enfants en situation de handicap et est doté de 2 services à domicile et ambulatoire pour enfants.

290 allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la Caf sont recensés fin 2020, soit 1% des ménages. La Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance ne dispose d'aucun hébergement, ni service pour adultes en situation de handicap et de structure de travail protégé en 2020.

L'offre et l'accès aux soins

La Communauté de Communes pays d'Évian vallée d'Abondance compte, en 2020, 33 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,8 médecin pour 1 000 habitants contre 0,9 pour 1 000 habitants en moyenne nationale. L'installation de 4 médecins supplémentaires permettrait d'atteindre la densité médicale enregistrée en moyenne nationale (hors médecins saisonniers).

2 maisons de santé pluridisciplinaires et un centre de santé polyvalent sont implantés dans l'intercommunalité, tous situés à Publier en 2020.

13 pharmacies implantées au sein de son territoire en janvier 2021, soit près de 3 pour 10 000 habitants.

Si la densité médicale des ophtalmologistes et des médecins généralistes est proche de la moyenne nationale, la CCPEVA est moins bien dotée en infirmiers et kinésithérapeutes. L'intercommunalité enregistre au contraire une densité de chirurgiens-dentistes meilleure qu'en France métropolitaine.

Toutefois, la fréquentation de ces professionnels par la population n'est pas

comparable entre les âges, les personnes âgées de 75 ans comme les enfants âgés de moins de 6 ans constituant la grande partie de leur patientèle. L'intercommunalité reste dès lors moins dotée en infirmiers mais ne connaît aucune situation proche de la moyenne nationale pour les autres professionnels de soins primaires.

Par ailleurs, on remarque l'absence de professionnels dans la plupart des spécialités et une sous dotation en cardiologue.

La localisation majoritaire de l'offre de soins sur le pourtour du lac Léman induit des besoins fort de mobilité.

L'activité des médecins généralistes tend à augmenter. Ces derniers subissent désormais une tension légèrement plus forte que l'ensemble des professionnels à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Par ailleurs, près de la moitié d'entre eux a plus de 55 ans. Dans l'hypothèse d'une stabilité de l'offre, la densité médicale diminuera dans l'ensemble de la Communauté de Communes pays d'Évian vallée d'Abondance.

Des formes de non-recours sont observées sur le territoire :

- Un dixième des assurés sociaux du régime général n'a pas déclaré de médecin traitant.
- Un cinquième des assurés sociaux du régime général n'a pas consulté de médecin généraliste lors des deux dernières années.
- En 2021, près de 2 690 femmes de 50-74 ans bénéficiaires du régime général n'ont pas bénéficié d'une mammographie depuis deux ans. Une part légèrement plus élevée qu'en Haute-Savoie et un écart marqué avec la région Auvergne Rhône Alpes.

I. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

ARTICLE 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre les signataires suivants :

Pour la Communauté de Communes pays d'Evian vallée d'Abondance (CCPEVA), la présidente ou son représentant

Pour l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS), la directrice générale ou son représentant,

Pour le Département de la Haute-Savoie, le président ou son représentant,

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Savoie (CPAM), le directeur ou son représentant,

Pour la Mutuelle Sociale Agricole des Alpes du Nord (MSA), la présidente et le directeur général ou leurs représentants,

Pour Les Hôpitaux du Léman (HDL), le directeur ou son représentant,

Pour l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Haute-Savoie (EPSM), le directeur ou son représentant,

Pour l'établissement de Soins Médicaux de Réadaptation SMR MGEN, le médecin directeur ou son représentant.

ARTICLE 2 : Périmètre d'application du contrat : territoire et population

Le présent contrat concerne le territoire de la communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance soit 22 communes pour un bassin de population d'environ 42 000 habitants.

ARTICLE 3 : Objet du contrat et engagement des signataires

Le contrat local de santé porte sur des champs d'intervention ciblés pour répondre à des enjeux identifiés comme prioritaires. Aussi, il n'a pas vocation à être exhaustif au regard des politiques portées en matière de santé par l'ensemble des signataires.

À partir des problématiques identifiées par les diagnostics locaux de santé préalables, les axes stratégiques ont été dégagés et déclinés de manière opérationnelle sous forme d'objectifs spécifiques et de fiches actions plus détaillées, annexées au présent contrat.

Le contrat local de santé de la communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance porte sur un champ d'intervention qui s'articule autour de 5 axes dont 1 transversal, chacun déclinés en objectifs stratégiques :

- **Axe 1 : Accès aux soins et aux droits en santé**

Objectif 1.1 : Renforcer l'offre de soins de premier recours

Objectif 1.2 : Améliorer l'accès à l'offre et les parcours de soins

⇒ **5 fiches actions**

- **Axe 2 : Promotion et prévention de la santé**

Objectif 2.1 : Améliorer le recours au dépistage et à la vaccination

Objectif 2.2 : Développer les compétences et les comportements favorables à la santé

⇒ **6 fiches actions**

- **Axe 3 : Santé mentale**

Objectif 3.1 : Renforcer la connaissance et l'appropriation des enjeux en santé mentale

Objectif 3.2 : Promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance psychique

⇒ **3 fiches actions**

- **Axe 4 : “Bien vieillir” et Autonomie**

Objectif 4.1 : Lutter contre l'isolement social et favoriser la mobilité des séniors

Objectif 4.2 : Favoriser l'attractivité des métiers du maintien à domicile

Objectif 4.3 : Accompagner les proches aidants

Objectif 4.4 : Favoriser l'adaptation du logement

⇒ **4 fiches actions**

- **Axe transversal : « Faire vivre » le contrat local de santé**

Objectif : Mettre en œuvre le contrat local de santé

⇒ **1 fiche action**

Les fiches actions correspondant à chacun de ces objectifs sont présentées en annexes.

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des orientations du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétences et procédures respectives et sous réserve de la disponibilité de crédits. Pour soutenir le développement des actions nouvelles, les acteurs pourront solliciter des financements complémentaires dans le cadre notamment de réponses à appels à projet.

ARTICLE 4 : Gouvernance et pilotage

Le comité de pilotage (COPIL)

Il est l'instance stratégique de concertation politique et décisionnelle.

Outre les signataires du CLS, le comité de pilotage est composé de membres des institutions ou organismes intervenant directement ou indirectement dans le champ de la santé. Il a pour objet de :

- Suivre la mise en œuvre du contrat local de santé,
- Définir et actualiser les axes et objectifs stratégiques du contrat local de santé,
- D'examiner les propositions et prendre les décisions sur la priorisation, reconduction ou réorientation des actions,
- Veiller au respect des engagements des signataires et des responsables d'action,
- Assurer l'évaluation sur la base du programme d'actions et des indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Veiller à actualiser les éléments de convergence entre les axes et objectifs stratégiques du projet régional de santé et ceux du contrat local de santé.

Il se réunit au moins une fois par an et en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires. Il peut inviter des partenaires.

Dans l'éventualité d'un besoin d'arbitrage concernant le contrat local de santé de la communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance, seuls seront admis à voter les signataires. En cas de nouvelle adhésion au contrat, la composition du COPIL pourra être modifiée.

Le comité technique (COTECH)

Il est constitué des responsables techniques de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes pays d'Evian vallée d'Abondance et peut être ouvert à des partenaires concernés par les problématiques et les actions santé du contrat.

Instance technique, le COTECH a pour vocation principale de préparer le comité de pilotage et d'en structurer le fonctionnement et l'articulation. Il a donc pour objet de :

- Suivre l'évolution, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat local de santé,
- Coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires,
- Discuter et valider les éventuels ajouts/modifications/suppressions des fiches actions,
- Echanger autour des données d'observation de la santé,
- Proposer de nouveaux champs d'investigation, des orientations et des priorisations au comité de pilotage fondés sur les constats de terrain.

Il se réunit une à deux fois par an selon les besoins.

Il sera constitué occasionnellement, à la demande des signataires et en concertation avec la coordination du CLS, suivant les besoins et l'avancement du CLS.

Plénières

En fonction de la mise en œuvre du contrat local de santé de la Communauté de Communes pays d'Evian vallée d'Abondance, une plénière regroupant l'ensemble des partenaires et acteurs pourra être organisée, à raison d'une fois par an.

Groupes de travail

Des groupes de travail croisant plusieurs partenaires autour d'une thématique transverse au contrat local de santé pourront être constitués. Par exemple : groupes de travail par axe et/ou groupe de travail transverse sur l'évaluation, ou les autres actions envisagées mais non retenues lors de l'élaboration.

Coordination

La personne en charge de la coordination du contrat local de santé de la CCPEVA a pour missions de/d':

- Assurer la mise en œuvre du contrat local de santé en lien étroit avec les partenaires et les institutions, et acteurs locaux
- Participer à la recherche de financements,
- Accompagner et soutenir les pilotes dans la programmation et l'organisation des groupes de travail afin de garantir la bonne mise en œuvre des actions inscrites au contrat,
- Organiser et animer les instances de gouvernance,
- Assurer une veille sur les besoins en santé de la population en regard du diagnostic initial et des axes stratégiques définis dans le contrat,
- Evaluer l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat,

- Assurer la communication interne et externe de l'activité du contrat local de santé auprès des élus, des partenaires, acteurs locaux et des médias le cas échéant,
- Veiller à l'articulation du contrat avec les autres politiques portées par la communauté de communes (PCAET, CTE, PLH, etc.).

L'ARS et la CCPEVA financent le poste de coordinateur pendant la durée du CLS.

ARTICLE 5 : Modalités de suivi et d'évaluation du contrat

Chaque action du présent contrat fera l'objet d'un suivi par son pilote et, le cas échéant, son copilote. Les suivis d'actions seront présentés aux instances de gouvernance du contrat local de santé.

Ce suivi comprendra :

- Un bilan annuel de l'action portant sur l'état d'avancement des réalisations, des éventuelles difficultés de mises en œuvre observées, de l'implication des contributeurs,
- Une analyse spécifique au regard des indicateurs d'évaluation identifiés lors de son élaboration.

Au terme du contrat, le comité de pilotage procède à une évaluation globale qui porte sur :

- Les actions inscrites et réalisées,
- Les partenariats mis en œuvre,
- Les modalités de suivi et d'animation,
- Les résultats et impacts en santé du contrat local de santé.

ARTICLE 6 : Durée et révision

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années à compter de sa signature. Il pourra être révisé et complété par les parties au cours de sa période de validité.

Le présent contrat est signé en 2 exemplaires originaux à Publier le 20 septembre 2024

**Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes**
Cécile COURREGES, Directrice Générale
Par délégation,
Reynald LEMAHIEU, Directeur de la
délégation de la Haute-Savoie

**Communauté de communes pays d'Evian
vallée d'Abondance**
Josiane LEI, Présidente
Par délégation,
Caroline SAITER, Vice-présidente

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie de
la Haute-Savoie**
Pierre FENEYROL, Directeur

Département de la Haute-Savoie
Martial SADDIER, Président
Par délégation,
Josiane LEI, Conseillère départementale du
canton d'Evian-les-Bains

**Mutualité Sociale Agricole Alpes du
Nord**
Françoise THÉVENAS, Présidente
Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général

Hôpitaux du Léman
Laurent DONADILLE, Directeur

**Etablissement de Soins Médicaux de
Réadaptation MGEN**
Danièle ISTAS, Médecin directeur

**Etablissement Public de Santé Mentale de
la Haute-Savoie**
Clément CAILLAUX, Directeur
Par délégation,
Peggy PROVOLO, Directrice des soins

ANNEXE 1 - Fiches actions

- **Axe 1 : Accès aux soins et aux droits en santé**

1. Promouvoir les atouts du territoire et faciliter l'installation et l'exercice des professionnels.
2. Promouvoir le déploiement de postes d'infirmiers en pratique avancée et d'assistants médicaux.
3. Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, communiquer sur les dispositifs, ressources et actions existantes en santé.
4. Faire connaître, développer et élargir les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
5. Lever les freins financiers, administratifs, et développer « l'aller-vers ».

- **Axe 2 : Promotion et prévention de la santé**

6. Mobilisation pour les campagnes de dépistage organisé du cancer et la vaccination.
7. Développer et faire connaître les actions autour du « bien-manger ».
8. Promouvoir la santé-environnement.
9. Promouvoir l'éducation à la santé et l'accompagnement d'un parcours de santé patient.
10. Promouvoir l'activité physique et sportive comme un déterminant de santé pour tous.
11. Mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation à l'utilisation des écrans.

- **Axe 3 : Santé mentale**

12. Promouvoir et développer des actions de sensibilisation et d'information sur la santé mentale.
13. Agir en direction des jeunes (12-25 ans).
14. Mettre en place un processus d'identification et d'orientation des personnes isolées et / ou en situation de mal-être en s'appuyant sur les professionnels de terrain.

- **Axe 4 : « Bien vieillir » et Autonomie**

15. Favoriser le développement, la co-construction d'actions à destination des séniors isolés.
16. Promouvoir les métiers du maintien à domicile, favoriser la mise en lien et soutenir les acteurs.
17. Définir et mettre en œuvre un plan global de soutien aux aidants.
18. Mener une réflexion commune sur le maintien à domicile des personnes âgées dans le cadre du futur Programme Local de l'Habitat (PLH).

- **Axe transversal : « Faire vivre » le contrat local de santé**

19. Coordination, animation territoriale et évaluation des actions de santé.

Fiche Action 1

Promouvoir les atouts du territoire, faciliter l'installation et l'exercice des professionnels de santé

AXE 1 : ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS EN SANTÉ

- Objectif stratégique : Renforcer l'offre de soins de premier recours.

Eléments de contexte et de diagnostic

Le code de santé publique désigne le médecin généraliste comme le premier contact des patients avec le système de santé. C'est aussi le médiateur nécessaire entre le patient et le système de santé quand des soins plus spécialisés sont nécessaires. Il veille à l'application individualisée des protocoles et recommandations, à l'éducation pour la santé et participe à la permanence des soins.

Sur le territoire de la CCPEVA, l'installation de 4 médecins supplémentaires permettrait d'atteindre la densité médicale enregistrée en moyenne nationale (hors médecins saisonniers).

10 communes sur 22 composants l'intercommunalité n'ont aucun médecin généraliste en exercice.

De plus, près de la moitié des médecins généralistes a plus de 55 ans. En l'absence de nouvelles installations, la démographie médicale sera potentiellement amenée à se contracter, dans un contexte de formes de non-recours aux soins déjà observables : absence de médecin traitant pour 11 % des assurés sociaux, moindre recours à la mammographie qu'ailleurs, etc.

S'ajoute à cela la problématique des internes à venir effectuer leur stage sur le territoire (territoire éloigné / excentré, logement locatif à flux tendu, etc.).

Les omnipraticiens subissent par ailleurs une tension légèrement plus forte que l'ensemble des professionnels à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Le territoire est également moins bien doté en infirmiers et kinésithérapeutes.

La confrontation de l'offre de soins dans la CCPEVA à celle de l'ensemble de la France métropolitaine permet par ailleurs de mettre en évidence l'absence de professionnels dans la plupart des spécialités, et une sous dotation en cardiologue.

Pilote(s) / Partenaires porteurs

- Communauté de Communes pays d'Evian vallée d'Abondance (CCPEVA) / communes
- Communautés Professionnelles Territoriale de Santé (CPTS)
- Centres hospitaliers (HDL, EPSM, SMR MGEN)

Copilotes :

- Agence Régionale Santé (ARS)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Description de l'action

Typologie de l'action :

Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Améliorer l'attractivité du territoire, conforter et soutenir les équipes installées pour maintenir et/ou augmenter le nombre de professionnels de santé :
 - Renforcer la visibilité du territoire et la communication sur ses atouts
 - Promouvoir et faciliter l'exercice coordonné
 - Soutenir les professionnels dans leur pratique
 - Soutenir en matière de logement, modes de garde, etc.

Activités et calendrier :

- Renforcer le lien et la complémentarité entre les CPTS, les centres hospitaliers, la CCPEVA et les communes sur la question de l'attractivité (logement, stationnement, mode de garde, etc.)
- Créer/diffuser un guide/livret d'accueil à destination des professionnels et étudiants en santé présentant le territoire, ses services (transports, modes de garde, CPTS, etc.) et les aides mobilisables (aides territoriales conventionnelles de la CPAM, allocations d'aide au logement pour les internes allouées par la CPTS du Haut Chablais, etc.)
- Communiquer sur des supports professionnels ou les réseaux sociaux dédiés (recherche de professionnels de santé, offres de stages, etc.)
- Être présent/représenter le territoire lors de rencontres professionnelles ou d'évènements spécifiques : cibler par exemple les facultés de médecine, etc.
- Communiquer, informer les médecins et infirmiers sur l'exercice coordonné, les aides et accompagnements mobilisables
- Intégrer les jeunes professionnels installés dans les groupes de travail et d'évaluation de la pratique

Durée du
CLS

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Etudiants
- Professionnels de santé (ville, Hôpital), en CPTS, MSP, ...
- Centres hospitaliers (HDL, EPSM74, SMR MGEN)

- Elus du territoire

Partenaires associés et/ou concernés :

- Département de la Haute-Savoie
- Communes
- Office de Tourisme pays d'Evian vallée d'Abondance
- Etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir

Liens avec d'autres dispositifs :

- Programme Local de l'Habitat
- Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais (SCoT)

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

- Agir de façon particulière sur les sous-densités infirmières et sage-femmes en vallée d'Abondance.
- Renforcer le lien Ville / Hôpital

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure visibilité du territoire à l'échelle départementale et nationale - Augmentation du nombre de professionnels santé sur le territoire - Meilleurs accès aux soins pour tous - Facilitation de l'installation et de l'exercice des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de promotion du territoire (salon de l'étudiant, ...) - Nombre de praticiens agréés Maîtres de Stages des Universités (MSU) et étudiants stagiaires accueillis (ville et hôpital) - Nombre de professionnels récemment installés sur le territoire - Nombre de logements proposés - Nombre de places en crèche proposées <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé et selon les actions envisagées.</i></p>

Fiche Action 2

Promouvoir le déploiement des postes d'infirmiers en pratique avancée et d'assistants médicaux

AXE 1 : ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS EN SANTÉ

- Objectif stratégique : Renforcer l'offre de soins de premier recours

Eléments de contexte et de diagnostic

Le diagnostic souligne des difficultés croissantes d'accès aux soins et une tension sur la démographie médicale :

- Une densité de médecins généralistes légèrement inférieure à celle observée dans le département et à l'échelle nationale.
- L'activité des médecins généralistes sur le territoire tend à augmenter : les omnipraticiens subissent une tension légèrement plus forte que l'ensemble des professionnels à l'échelle départementale, régionale et nationale.
- 11% des assurés du régime général n'ont pas de médecin traitant.
- Près de la moitié des médecins généralistes à plus de 55 ans. En l'absence de remplacement des départs à la retraite, la situation concernant l'accès aux soins risque de s'aggraver.

Le déploiement de dispositifs de délégation médicale (assistants médicaux, infirmiers en pratique avancée, etc.) sur le territoire permettrait de soutenir la pratique des médecins omnipraticiens.

Pilote(s) / Partenaires porteurs

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie (CPAM)

Description de l'action

Typologie de l'action :

Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Conforter et soutenir les équipes installées en dégageant du temps médical :
 - Faire connaître aux médecins du territoire le dispositif des assistants médicaux.
 - Inciter les infirmier(e)s exerçant sur le territoire à se former au métier d'infirmier en pratique avancée.

Activités et calendrier :

- Actions de sensibilisation coordonnées et complémentaires à ce qui existe déjà.
- Suivi statistique de l'évolution de la situation.

Durée du
CLS

Territoire concerné par l'action : Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Médecins
- Infirmiers (professionnels et étudiants)

Partenaires associés et/ou concernés :

- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
- Maisons de santé pluriprofessionnelles
- Mutualité sociale agricole (MSA)
- Etablissements hospitaliers
- Etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir**Lien avec d'autres dispositifs :****Points d'attention (vigilance ou atouts) :**

- Projet de groupement d'employeurs pour les assistants médicaux (ARS, CPAM, MSA)

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en charge des soins de 1ers recours des habitants du territoire - Diminution du délai d'attente des patients pour une visite médicale - Soutien à la pratique des médecins omnipraticiens par la complémentarité du duo ou trio médecin / infirmier en pratique avancée / assistant médical - Meilleure qualité du temps médical 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communications réalisées - Nombre d'assistants médicaux - Nombre d'IPA diplômé(e)s en exercice sur le territoire <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé et selon les actions envisagées.</i></p>

Fiche Action 3

Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, communiquer sur les dispositifs, ressources et actions existantes en santé

AXE 1 : ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS EN SANTÉ

- Objectif stratégique : Améliorer l'accès à l'offre et les parcours de soin.

Eléments de contexte et de diagnostic

Les travaux de construction du Contrat Local de Santé de la communauté de communes ont permis aux acteurs du territoire de se retrouver autour d'un enjeu commun, celui de l'amélioration de la santé des habitants.

Les échanges ont été riches et ont permis de mettre en évidence le manque d'interconnaissance et de collaboration entre les acteurs de terrain ainsi qu'une connaissance partielle sur l'offre déjà disponible sur la communauté de communes notamment en matière et d'accès aux soins.

D'autre part, un mauvais usage des recours est constaté, conséquence des difficultés d'accès aux soins et du manque de visibilité des ressources, dispositifs et compétences existantes auprès du public mais aussi des professionnels, pouvant complexifier davantage les situations.

Pilote(s) / Partenaires porteurs

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Améliorer la connaissance et l'interconnaissance des professionnels et acteurs (social, médico-social, sanitaire, éducatif, ...) intervenant dans le parcours de santé de l'habitant.
- Faciliter la mise en réseau des acteurs.
- Améliorer la visibilité et la lisibilité des ressources existantes par une communication ciblée et adaptée.
- Porter/ mettre en avant les initiatives des différents professionnels et acteurs.

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place des temps d'échanges et d'information pour mieux connaître le « qui fait quoi », les missions et compétences de chacun et créer des contacts privilégiés entre professionnels et acteurs institutionnels.	Durée du CLS 4 fois/an
<input checked="" type="checkbox"/> Créer un annuaire des ressources en santé en fonction des besoins et problématiques à destination des habitants : inventaire de l'existant, rencontre avec les parties prenantes, réflexion sur le format, etc.	Démarrage en 2025 Edition 2026
<input checked="" type="checkbox"/> Relayer les initiatives et dispositifs existants sur le territoire sur les canaux de communication de la CCPEVA /CPTS /CPAM /ARS/CAF	Durée du CLS

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Professionnels du secteur social, médico-social, sanitaire, éducatif, etc. intervenants sur le territoire.
- Usagers/ habitants

Partenaires associés et/ou concernés :

- Ensemble des acteurs et intervenants sociaux, médico sociaux, de santé, éducatifs intervenant sur le territoire (dont éducation nationale)
- Communes / CCAS
- Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
- Réseau ACCCES
- Département
- Centres hospitaliers (HDL, EPMS, SMR MGEN)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés :

- ARS : cofinancement du poste de chargé de coordination CLS.

Liens avec d'autres dispositifs :

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

- Veiller à ne pas faire doublon avec les annuaires existants ou en cours de création
- Associer les acteurs /partenaires à l'élaboration
- Réfléchir au format le plus adapté (support, public cible, etc.)

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du maillage professionnel sur le territoire - Acculturation Santé Sociale encouragée, des professionnels du territoire ou œuvrant sur le territoire - Meilleure mobilisation pour des actions communes (collaboration, coopération) - Meilleure information, orientation ou réorientation des usagers /habitants vers le dispositif correspondant à leur demande et/ou situation pour une fluidité de parcours de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres organisées par an - Nombre de participants - Satisfaction des professionnels - Elaboration de l'annuaire ou autre support <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Faire connaître, développer, et élargir les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

AXE 1 : ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS EN SANTÉ

- Objectif stratégique : Améliorer l'accès à l'offre et les parcours de soins

Eléments de contexte et de diagnostic

Depuis 2016, la loi de modernisation du système de santé permet la mise en place – sous forme associative - de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) par les acteurs de santé d'un territoire visant à renforcer leur coordination et améliorer la prise en charge de la population (accès aux soins, fluidité des parcours de santé, qualité des prises en charge...).

Les CPTS sont de véritables réseaux, à la fois entre les professionnels libéraux mais également avec les structures sanitaires et médico-sociales du territoire, avec lesquels elles coopèrent étroitement.

Deux CPTS couvrent le territoire de la communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance :

- CPTS du Haut Chablais
- CPTS des Portes du Soleil Grand Massif

Elles ne sont pas toujours connues des professionnels et habitants. Faire adhérer des dentistes et la totalité des médecins serait bénéfique, associer également de façon plus forte les Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE).

La CPAM et l'ARS assurent la promotion de l'adhésion aux CPTS. L'Assurance Maladie les finance dans le cadre de la signature d'un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) qui fixe les missions sociales.

Pilote(s) / Partenaires porteurs

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie (CPAM)
- Copilotes :
- Agence Régionale de Santé
 - CPTS du Haut Chablais
 - CPTS des Portes du Soleil Grand Massif

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectif(s) :

- Promouvoir l'exercice coordonné et la mise en réseau des acteurs.
- Promouvoir et communiquer sur les CPTS auprès des professionnels et habitants.

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Déploiement coordonné d'actions complémentaires à l'existant	Durée du CLS
--	-----------------

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Professionnels de santé
- Ensemble de la population

Partenaires associés et/ou concernés :

- CCPEVA : relai d'information
- Professionnels du secteur sanitaire et médico-social : adhésion, relai d'information
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir**Lien avec d'autres dispositifs :**

- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Renforcer le lien Ville / hôpital (coordination entre les services hospitaliers et les professionnels Santé)

Effets / Impacts /Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Meilleur maillage des professionnels (connaissance, collaboration, ...)- Meilleure prise en charge du parcours de soins des habitants du territoire (délai d'attente, information, orientation, ...), pour une fluidité du parcours de santé en 1^{er} recours (soin ambulatoire)- Meilleure prise en charge des patient ALD (affection longue durée, maladie chronique)	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de communication réalisées- Nombre de nouveaux professionnels adhérents <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Fiche Action 5

Lever les freins financiers, administratifs, et développer « l'aller-vers »

AXE 1 : ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS EN SANTÉ

- Objectif stratégique : Améliorer l'accès à l'offre et les parcours de soin.

Eléments de contexte et de diagnostic

Sur le territoire, le tiers-payant n'est pas systématiquement pratiqué. Les populations les plus précaires peuvent renoncer aux soins pour des raisons financières. La question de l'accès aux soins renvoie pour ces dernières aux difficultés d'accéder à leurs droits.

En 2023, la permanence d'accès aux soins et à la santé (PASS) a accueilli en consultation plus de 250 personnes âgées de 25 à 65 ans. Une augmentation d'activité a été constaté pour les mineurs accompagnés (visite en famille).

Sur le territoire, 11% des assurés du régime général n'ont pas de médecin traitant.

En matière de santé mentale :

Le territoire de la CCPEVA comprend un Centre Médico-Psychologique (CMP) adultes et un Centre Médico Psychologique Infanto-juvénile (CMPI). Une Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité (EMPP) couvre également le territoire. Le manque de médecins psychiatres sur le département et au niveau national impacte cependant le fonctionnement de ces dispositifs.

Des ruptures de soins sont également constatées pour certaines personnes éloignées géographiquement du Centre Médico-Psychologique.

Par ailleurs, les publics les plus fragiles ou éloignés du système de santé, n'ont pas nécessairement les moyens d'accéder à un psychologue pour des troubles légers. Le dispositif "*Mon soutien psy*" porté par la CPAM permet à un patient de bénéficier, sur orientation d'un médecin, de 8 séances par an avec un psychologue, remboursées par l'Assurance maladie. Aucun psychologue sur le territoire n'est conventionné dans le cadre ce dispositif.

Pilote(s) / Partenaires porteurs

- Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie (CPAM)
- Hôpitaux du Léman (HDL /PASS)
- Etablissement Public de Santé Mentale 74 (EPSM74)
- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Renforcer l'accès aux droits et le recours aux soins pour tous :
 - Informer sur les droits en santé et faciliter les démarches administratives via l'espace France services
 - Renforcer la communication sur la Permanence d'Accès aux Soins en Santé (PASS)
 - S'inscrire dans une démarche « *d'aller-vers* » : étudier la faisabilité de mettre en place une médiation en santé sur le territoire (relais de prévention et promotion de la santé et un accompagnement proactif pour « *un faire avec* » et visant à l'autonomie du patient)
 - Sensibiliser à la Pair-aidance (*patient partenaire ou patient expert*) en précarité et en santé mentale

Focus santé mentale

- Favoriser l'accès aux soins pour les troubles psychologiques légers / Conventionnement de psychologues à la suite de la revalorisation et simplification du dispositif « Mon soutien psy » en 2024.
- Faciliter la prise en charge et/ou le suivi des personnes éloignées du soin en santé mentale :
 - Réflexion en coopération avec l'ensemble des acteurs en santé mentale pour maintenir et renforcer la prise en charge de proximité (déploiement d'antennes, mise en place d'un Groupe d'Entraide Mutuelle - GEM, PASS Psy etc.)

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Formation des conseillères France services par la CPAM sur la complémentaire santé solidaire et la Mission Accompagnement Santé.	Démarrage 2025
<input checked="" type="checkbox"/> Mise à disposition par la CPAM de fiches synthétiques	
<input checked="" type="checkbox"/> Repérage par les conseillères France services des personnes éloignées du soins.	
<input checked="" type="checkbox"/> Information, orientation et accompagnement à la réalisation des démarches administratives.	
<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer plus amplement auprès des professionnels et public sur la PASS, via les réseaux CPTS, ACCCES (Dispositif d'Appui à la Coordination 74), Département, ...structures sociales et médico-sociales)	Démarrage 2025
<input checked="" type="checkbox"/> Promotion du dispositif "Mon soutien psy" auprès des psychologues du territoire pour favoriser leur adhésion	Durée du CLS

<input checked="" type="checkbox"/> Engager une réflexion pour maintenir et renforcer la prise en charge de proximité en santé mentale (GEM, pair-aidance, consultations délocalisées, ...)	Durée du CLS
---	--------------

Territoire concerné par l'action :

- CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance
- Focus sur la Vallée d'Abondance

Public cible :

- Publics vulnérables, éloignés de l'offre de soins et/ou en situation de précarité
- Professionnels

Partenaires associés et/ou concernés :

- Agence régionale de santé
- CCAS/communes
- Département /Pôle Médico-Social (PMS)
- CAF, MSA
- CPTS
- Réseau ACCCES - Dispositif d'Appui à la Coordination 74 (DAC74)
- Acteurs sociaux (SIAO porté par la Croix Rouge, CHRS, etc.)
- AXIHOME (GIP)
- Associations Kollao, RéPsy, UNAFAM, etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir

Liens avec d'autres dispositifs :

- Convention territoriale globale
- Programme régional de l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

- Permettre aux conseillères France services l'accès à un interlocuteur privilégié à la CPAM
- Vigilance concernant le temps de travail des conseillères France services
- Pertinence de la médiation en santé sur un territoire rural et montagnard à évaluer et quelle structure porteuse (CCAS, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, structure sociale/espace de vie social, structure de l'aide à domicile, ...équipe mobile santé précarité) en complémentarité avec l'existant.
- Articulation avec les autres professionnels santé sur le territoire.

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleurs accès « au droit commun » - Meilleure connaissance de l'offre existante - Une meilleure prise en charge par une orientation « adaptée et ciblée » vers les dispositifs existants - Rapprochement des personnes éloignées des soins de l'offre existante. - Amélioration du parcours de santé des personnes vulnérables, démunies et les plus éloignées - Développement d'une activité « Mon Soutien Psy » sur le territoire financé par l'Assurance Maladie - Amélioration de la littératie en santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des partenaires / type de partenariat - Nombre d'usagers orientés - Nombre d'adhérents au dispositif « Mon soutien psy » <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Fiche Action 6

Mobilisation pour les campagnes de dépistage organisées du cancer et la vaccination

AXE 2 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- Objectif stratégique : Améliorer le recours au dépistage et à la vaccination

Eléments de contexte et de diagnostic

Sur le territoire de la communauté de communes, le taux de recours aux différents dépistages est moindre que sur le département et plus particulièrement sur les communes en vallée d'Abondance.

Pilote(s) : Partenaires porteurs

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectif(s) :

- Informer et sensibiliser au dépistage et à la vaccination

Activités et calendrier :

- | | |
|--|----------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Sensibiliser, informer lors de temps forts (Octobre rose, Mars bleu, ...): | Démarrage 2024 |
| <input checked="" type="checkbox"/> « Aller-vers » (ex : colon tour, intervention du CRCDC sur les marchés, ...etc.) | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Relayer les campagnes nationales et les actions initiées par les acteurs du territoire auprès du grand public (ex : colon tour). | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Travailleur en collaboration et complémentarité avec les acteurs du territoire | |

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Tout public
- Agents et élus

Partenaires associés et/ou concernés :

- Agence régionale de santé (ARS)
- Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers (CRCDC)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie (CPAM)
- Communauté Professionnels Territoriale de Santé (CPTS)
- Communes, CCAS
- Département
- MSA
- Acteurs du territoire (HDL, CMP du EPSM, ... acteurs sociaux)
- Mutuelle œuvrant sur le territoire
- Etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés :

- Co financements possibles dans le cadre du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) – Voir appels à projets.
- Co-financements, Si action en collaboration avec les mutuelles (ex : Appel à projets AESIO mutuelle).

Lien avec d'autres dispositifs :

- Actions locales portées par des acteurs du territoire de la CCPEVA

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

- Un focus sur la vallée d'Abondance
- Associer les acteurs du territoire

Effets / Impacts / résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Meilleure visibilité des campagnes de sensibilisation au dépistage organisé des 3 cancers (sein, utérus et colon) pour tous les habitants et notamment le public le plus éloigné du parcours de santé- Levée des freins liés au dépistage ou à la vaccination.- Amélioration de la détection précoce pour une prise en charge le plus tôt possible.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'évènements organisés- Nombre de participants- Augmentation des taux de dépistage. <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Développer et faire connaître les actions autour du « bien manger »

AXE 2 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- Objectif stratégique : Développer les compétences et les comportements favorables à la santé

Eléments de contexte et de diagnostic

D'après Santé Publique France, l'état de santé de la population, en France, est marqué par un paradoxe : un bon état de santé en moyenne, mais des inégalités de santé importantes dès l'enfance et tout au long de la vie. Les inégalités sociales et territoriales de santé concernent toute la population, sur l'ensemble du gradient social. En d'autres termes, les personnes qui ont une position sociale favorable sont en meilleure santé que celles qui sont juste au-dessous, et ainsi de suite jusqu'aux personnes les plus démunies.

Les inégalités sociales de santé agissent dès l'enfance et peuvent se maintenir tout au long de la vie. Par exemple, le surpoids des enfants et des adultes est plus important dans les familles dont le diplôme est plus faible.

Les comportements alimentaires, la nutrition, la qualité du sommeil ainsi que l'activité physique sont des déterminants qui peuvent influencer sur la santé.

L'offre et les habitudes alimentaires ont évolué et jouent un rôle clé dans l'augmentation des maladies : obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires... Les conditions de production, de transformation, de transport et de conservation des aliments posent des questions en matière d'impacts défavorables sur l'environnement et la santé (pesticides, gaz à effets de serre, déchets...). Actuellement, il est reconnu que des aliments de qualité et durables ont des effets positifs non négligeables sur le bien-être (découverte du goût, convivialité...) et la santé globale (notamment la nutrition). C'est pourquoi, la nutrition dès le plus jeune âge (0 – 6ans) est un enjeu majeur de la santé publique.

17 % de la population française est en situation d'obésité, les plus modestes sont deux fois plus touchés.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a triplé en 10 ans.

Pilote(s) : Partenaire porteur

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectif(s) :

- Accompagner et sensibiliser les publics aux comportements alimentaires favorables à la santé.
- Préserver l'environnement et la santé par la promotion des circuits-courts, produits de saisons et locaux.
- Renforcer l'accessibilité alimentaire pour tous et faciliter l'accès à une alimentation de qualité.

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> S'intégrer dans les dynamiques existantes à l'échelle du territoire et du Chablais (rencontres de l'alimentation durable, accessibilité alimentaire, etc.)	Durée du CLS
<input checked="" type="checkbox"/> Recenser et promouvoir les actions et initiatives existantes sur le territoire (ex : paniers solidaires, ...)	Démarrage 2024
<input checked="" type="checkbox"/> Affiner les besoins, les collaborations et complémentarités possibles	
<input checked="" type="checkbox"/> Organiser des actions de sensibilisation /ateliers en faisant le lien avec les dispositifs et projets existants.	
<input checked="" type="checkbox"/> Outiller les professionnels pour essaimer les actions sur le territoire.	

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Public en situation de vulnérabilité économique et sociale,
- Jeunes parents, adolescents, enfants
- Acteurs et professionnels locaux

Partenaires associés et/ou concernés :

- CPIE
- Pousse d'avenir
- Les « incroyables comestibles »
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS)
- Structures associatives de l'aide alimentaire, Réseau Cocagne, Collectif des Acteurs de la Solidarité Alimentaire du Chablais (CASAC),
- Producteurs locaux
- CCAS/communes / jardins partagés
- Département / Pôle Médico-Social (PMS)
- Bailleurs sociaux
- Acteurs de l'animation de vie sociale et acteurs de la petite enfance
- Education Nationale et Jeunesse
- Etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir

Lien avec d'autres dispositifs :

- Travail sur l'économie circulaire de la CCPEVA
- Collectif des Acteurs de la Solidarité Alimentaire du Chablais (CASAC)
- Paniers solidaires
- Rencontres de l'alimentation durable dans le Chablais
- Dispositif « mission retrouve ton cap » (MRCT)
- Dispositif « Réseau pour la Prévention et la Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP)
- Actions au sein de l'Education Nationale et Jeunesse si existantes

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

- Créer des liens avec les usagers pour faciliter ensuite leur participation à ces ateliers, s'appuyer pour cela sur les structures associatives de l'animation de vie sociale, les CCAS, etc.
- S'appuyer sur les collectifs et initiatives existants (CASAC, paniers solidaires, ...etc.)

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Meilleure alimentation sur le territoire de la CCPEVA- Accessibilité alimentaire pour tous- Diminution de l'obésité infantile et adulte	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'ateliers réalisés- Nombre de participants- Nombre de partenariat et coopération <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

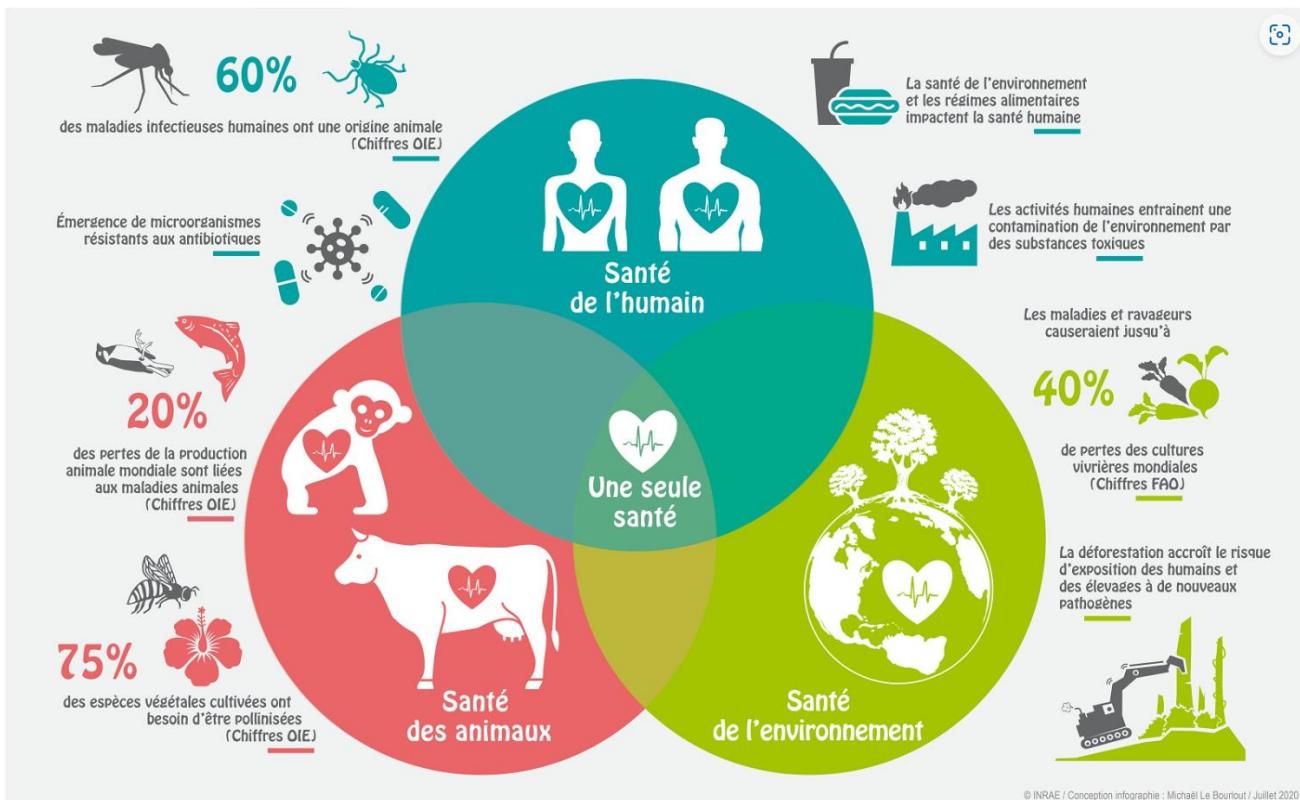
Promouvoir la Santé - Environnement

AXE 2 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- Objectif stratégique : Développer les compétences et les comportements favorables à la santé

Eléments de contexte et de diagnostic

Les préoccupations de l'impact de l'environnement sur la santé sont grandissantes. Pour exemple, en France, 5 à 10 % des cancers sont liés à des facteurs environnementaux et l'habitat est responsable de plus de 40% de la pollution atmosphérique.



Au titre du CLS et du portrait social de territoire, la phase de diagnostic a sensibilisé la Collectivité à la thématique Santé - Environnement et nourrie une réflexion. Le concept de « One Health » ou « Une Seule santé » a fait écho à l'engagement déjà initié de la CCPEVA dans le cadre du projet de territoire. Il définit une ambition stratégique commune : un territoire d'excellence pour 2030.

Ce concept, initié dans les années 2000, est d'aborder la santé dans le contexte mondial actuel (sortie de crise pandémique), afin de répondre, à la fois, aux enjeux de santé et aux enjeux environnementaux. Il s'appuie sur un principe, « *selon lequel*

la protection de la santé de l'homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement. » (INRAe)

Afin de renforcer ce projet de territoire durable, de faire face aux nouveaux défis du territoire, la Collectivité s'est engagée dans le dispositif Territoire Engagé Transition Ecologique porté par l'ADEME. La promotion de la Santé - Environnement fait partie intégrante de ce dispositif.

Le contrat local de santé est l'opportunité de favoriser une perception globale des interactions entre santé et environnement, valoriser les actions existantes et en développer de nouvelles dans une approche transversale et coordonnée.

Pilote(s) : Partenaire porteur

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectif(s) :

- Sensibiliser aux interactions entre santé et environnement en valorisant et renforçant les actions déjà menées par certains services de la CCPEVA et en développant de nouvelles actions.
- Diffuser, communiquer sur les actions menées de façon plus coordonnée qu'actuellement.
- Favoriser le travail en transversalité en interne à la CCPEVA (concept « one health ») et avec les partenaires et acteurs locaux

Activités et calendrier :

- Temps d'expertise par un référent départemental de l'éducation et la promotion en santé environnement pour accompagner la CCPEVA à définir un projet global d'Education et Promotion à la santé environnement en lien avec les actions déjà menées par certains services.
- Démarrage 2024 selon résultat de l'AMI santé-environnement

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible : Professionnels des

- Services concernés de la CCPEVA
- Partenaires et acteurs locaux

Partenaires associés et/ou concernés :

- Agence régionale de santé
- Réseau régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable (GRAINE) - Pôle Education et Promotion Santé-Environnement piloté par Promotion Santé (IREPS) et le CPIE Bugey Genevois

Partenariat à compléter en fonction des projets et thématiques

Partenaires financiers / co-financements envisagés :

Appel à manifestation de l'ARS portant sur des actions en santé-environnement

Lien avec d'autres dispositifs :

- Plan climat air énergie
- Contrat de transition écologique
- Programme local de l'habitat
- Plan régional de santé environnement
- 1000 premiers jours

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Pas de projet défini, collectivité novice sur le sujet de l'éducation et la promotion en santé environnement bien que de nombreuses actions soient déjà menées en ce sens par divers services.

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Création d'une dynamique locale, transversale et coopérative.- Sensibilisation des habitants en Santé - Environnement par l'éducation et promotion la santé – environnement.- Meilleure cadre de vie pour les habitants du territoire.- Définition d'un plan d'actions en santé environnement.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions inter services CCPEVA- Nombre d'actions réalisées en coopération <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Promouvoir l'activité physique et sportive comme un déterminant de la Santé pour tous

AXE 2 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- Objectif stratégique : Développer les compétences et les comportements favorables à la santé

Eléments de contexte et de diagnostic

D'après l'OMS, l'activité physique régulière facilite la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète et plusieurs cancers. Elle contribue également à prévenir l'hypertension, à maintenir un poids corporel sain et à améliorer la santé mentale, la qualité de vie et le bien-être. Une activité physique d'intensité modérée ou soutenue a des effets bénéfiques sur la santé.

La séentarité est en forte augmentation dans notre société en raison, notamment à l'accroissement des emplois du secteur tertiaire, à l'augmentation des déplacements inactifs et à l'essor du numérique. La séentarité représente l'un des principaux facteurs de risque de mortalité liée aux maladies non transmissibles (cardiovasculaire, cancers, diabète). Les personnes ayant une activité physique insuffisante ont un risque de décès majoré de 20 % à 30 % par rapport à celles qui sont suffisamment actives.

D'autre part, l'activité physique se pratique partout, particulièrement dans le cadre des loisirs, mais aussi sur le lieu de travail ou dans le cadre de la mobilité douce. L'activité physique comme la marche, le vélo, la pratique sportive de haut niveau, mais aussi la « détente active », le jeu, ..., peuvent être pratiqués de tous, à tout âge et quel que soit le niveau de chacun et leurs conditions sociales ou médicales (maladies chroniques, handicap ou trouble psychique). Par ailleurs, l'activité physique et sportive est reconnue comme une thérapie non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé depuis 2011. Pour cela les habitants et usagers doivent être accompagnés dans leur pratique sportive adaptée.

Pilote(s) : Partenaire porteur

- ARS
- CPAM
- CPTS
- Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Haute Savoie
- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Pilotage à préciser

Description de l'action

Typologie de l'action :

Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectif(s) :

- Informer et sensibiliser sur les bienfaits de la pratique d'activité physique dans la vie quotidienne et de l'activité sportive structurée, régulière et adaptée à tous ainsi que le sport Nature
- Informer sur le Sport Santé (Activité Physique Adaptée, sport avec prescription, Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP), ...)
- Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé, de l'accompagnement social et les associations d'activités physiques et sportives

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Temps de rencontre /connaissance/ concertation avec les acteurs portant l'activité sportive adaptée, le sport Santé, ... pour une préfiguration d'une « coordination » à l'échelle du territoire CCPEVA, affiner les besoins et actions envisageables	Durée du CLS Calendrier à préciser
<input checked="" type="checkbox"/> Identifier, informer et communiquer sur les dispositifs existants et associations/structures proposant Sport Santé Bien-être, sport adapté, sport Santé (APA, sport sur ordonnance, DAPAP, ..., éducation thérapeutique obésité, Sport senior, sport adapté sur ordonnance + de 60 ans) ...	Durée du CLS Calendrier à préciser
<input checked="" type="checkbox"/> Développer et mettre en avant les actions du territoire et des communes, portant sur le sujet Sport et Santé pour valoriser l'activité physique comme déterminant de santé	Durée du CLS

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Tout public de tout âge, valide, ayant une maladie chronique, ou trouble psychique ou en situation de handicap
- En direction des professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux

Partenaires associés et/ou concernés :

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie (CPAM)
- Département

- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Education Nationale et Jeunesse (primaires, collèges lycées)
- Structures / associations locales : JAMES Sport Santé, etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir

Lien avec d'autres dispositifs :

- En lien avec les fiches actions 7 (« Développer et faire connaître les actions autour du « bien manger ») et 10 (« Mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation à l'utilisation des écrans »)
- Dispositif « mission retrouve ton cap » (MRCT)
- Dispositif « Réseau pour la Prévention et la Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP)
- Futur DAPAP – dispositif d'accompagnement à l'activité physique
- Action au sein de l'Education nationale si existantes
- Unité Transversale d'Education thérapeutique du Patient (Diabète) des Hôpitaux du Léman

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Prendre un temps de concertation, rencontre et échanges. Eclaircir la notion de Sport Santé, Sport adapté, Sport Bien-être, ...

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la sédentarité et ses conséquences. - Structuration du Sport Santé sur le territoire. - Meilleure connaissance de l'existant pour une meilleure information du public. - Meilleure coordination pour une meilleure participation des professionnels et orientation du public suivant ses besoins ou problématique de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats - Nombre d'acteurs qui s'emparent de cette thématique Sport Santé - Nombre d'activités proposées sur le territoire - Nombre habitants/ usagers utilisant les dispositifs existants <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation à l'utilisation des écrans

AXE 2 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- Objectif stratégique : Développer les compétences et les comportements favorables à la santé

Eléments de contexte et de diagnostic

La multiplication du nombre d'écrans au sein des foyers offre aux enfants de nombreuses sources de divertissement et d'information. Aujourd'hui, 93 % des Français sont équipés d'un téléphone mobile et le triple équipement ordinateur-tablette-smartphone est la référence. En totalité, chaque foyer compte 5,5 écrans d'après l'observatoire des équipements audiovisuels (données de 2018).

Un usage excessif ou mal maîtrisé peut aussi avoir des effets néfastes sur leur santé physique ou psychologique ainsi : problèmes de concentration, de mémorisation, troubles du sommeil, troubles du comportement et conséquences psychologiques, conséquences physiques (fatigue oculaire, migraines, mauvaise posture, surpoids, obésité accrue).

La surexposition aux écrans qui touche tous les âges, soulève aussi d'autres questions relatives à l'addiction aux jeux vidéo ou aux jeux de hasard en ligne, à un risque accru d'exposition aux contenus choquants ou inadaptés ou encore aux mauvaises rencontres en ligne, qui peuvent engendrer cyberharcèlement, arnaques en ligne, pédo-criminalité, cyber violences, etc.

Lors du diagnostic les acteurs ont fait part de leurs préoccupations quant à l'usage excessif des écrans dès le plus jeune âge.

Pilote(s) : Partenaire porteur

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Sensibiliser à un usage adapté, raisonné des écrans suivant l'âge des enfants et des jeunes et à la pratique d'autres activités parent / enfants.

- Développer des actions de prévention sur l'utilisation des écrans en direction des enfants de tous âges et également en direction des parents pour une co-éducation et un accompagnement à la parentalité.

Activités et calendrier :

<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Recenser l'existant, affiner les besoins, les formats adaptés, et publics <input checked="" type="checkbox"/> Identifier les structures intéressées et intervenants potentiels <input checked="" type="checkbox"/> Informer et communiquer des actions, dispositifs existants (public et professionnel) 	A partir de 2024
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Expérimenter la mise en place et l'animation par la conseillère numérique de la CCPEVA d'ateliers-débat sur les risques et enjeux du numérique auprès des élèves des écoles primaires (cycle 3) du territoire et, le cas échéant, outiller les professionnels 	A partir de l'année scolaire 2024 -2025
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Programmer, en partenariat, des actions complémentaires en partenariat avec les acteurs locaux en direction des parents, des enfants et des jeunes (ateliers, conférences, etc.) 	A partir de 2025

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Parents, enfants, adolescents.
- Acteurs et professionnels du territoire

Partenaires associés et/ou concernés : *A affiner selon les actions envisagées.*

- ARS
- CAF
- Département (PMI-PS)
- Promotion Santé IREPS 74
- ACEPP 73/74
- Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) / Addictions France,
- Prévention spécialisée / Sauvegarde de l'enfance
- Education Nationale et Jeunesse (écoles primaires, collèges, lycées)
- Maison des Adolescents
- Communes, CCAS
- MJC, Maison Pour Tous, Espace de Vie Social
- Acteurs de la petite enfance
- Conseillère numérique
- Fédération des œuvres Laïques de la Haute Savoie (FOL74) pour Promeneur du Net Ados et Promeneur du net Parentalité

Lien avec d'autres dispositifs :

- Convention territoriale globale
 - o Volet « Petite enfance » - Action n°8 : « Développer les actions de soutien à la parentalité et favorisant le lien social ».
 - o Volet « Enfance-jeunesse » - Action n°1 : « Développer les actions de soutien à la parentalité tout en favorisant le lien social et le lien parent-enfant ».
- Projet Educatif Territoriale des communes
- Conseiller numérique et Promeneurs du Net
- Etc.

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir**Points d'attention (vigilance ou atouts) :**

Dynamique partenariale à créer ou renforcer avec des professionnels différents (secteur social, socioculturel, santé, ...).

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Meilleure connaissance des dispositifs pour les habitants et professionnels du territoire- Meilleure orientation et accessibilité des usagers- Amélioration des apprentissages, pour une scolarité plus sereine- Meilleure dynamique partenariale- Synergie avec l'Education Nationale	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions réalisés- Nombre de participants- Nombre partenariats- Nombre rencontres autour de cette thématique- Satisfaction des acteurs et des usagers <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Promouvoir l'éducation à la santé et l'accompagnement d'un parcours de santé patient

AXE 2 : DEVELOPPER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- Objectif stratégique : Développer les compétences et les comportements favorables à la santé

Eléments de contexte et de diagnostic

Selon le Plan national nutrition santé (PNNS), la nutrition est un déterminant majeur de santé. Dans une perspective de santé publique, elle intègre l'alimentation et l'activité physique.

En France, près de la moitié des adultes et 17 % des enfants sont en surpoids ou obèses. Ainsi près d'un quart des enfants dont les parents ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat sont en surpoids alors qu'ils ne sont que 10 % chez les parents dont le diplôme équivaut à une licence. Les inégalités territoriales et socio-économiques vis-à-vis du risque de diabète sont importantes.

L'obésité est un facteur de risque de pathologies chroniques (diabète, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, etc.). C'est un problème majeur de santé publique. L'objectif est de prévenir le surpoids, l'obésité et les autres troubles nutritionnels dès le plus jeune âge.

En Haute Savoie, différents dispositifs nationaux de prévention de l'obésité existent ainsi que des actions plus locales. Cependant, ils ne sont pas assez développés ou reconnus sur le territoire de la communauté de communes.

Pilote(s) : Partenaire porteur

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie
- Réseau ACCCES DAC74 et RéPPOP74
- Centre hospitalier HDL - Unité transversale d'Education Thérapeutique UTEP74
- Etablissement SMR MGEN
- Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectif(s) :

- Contribuer à la promotion d'actions d'éducation à la santé et de dispositifs d'éducation thérapeutique (CPAM, Réseau ACCCES - RéPPOP74, SMR MGEN, HDL).
- Favoriser le lien entre les différents acteurs du territoire (professionnels libéraux, professionnels hospitaliers, institutions, ARS, ...)
- Favoriser une culture d'un parcours de santé du patient, une prise en charge globale, structurée et continue des patients, au plus près de chez lui (rendre acteur le patient de sa pathologie)
- Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation au grand public sur les thématiques de l'obésité, diabète, cardiovasculaire et neurovasculaire en complément des sensibilisations à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée.

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Développer les actions/dispositifs existants à l'échelle du territoire de la CCPEVA <ul style="list-style-type: none"> ○ MRTC – « <i>Mission Retrouve Ton Cap</i> » porté par la CPAM - dispositif dédié aux enfants de 3 à 12 ans, en situation de surpoids ou à risque d'obésité, à travers une prise en charge pluridisciplinaire. ○ RéPPOP74 - Réseau pour la Prévention et la Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (de 1 à 18 ans) en Haute-Savoie porté par le réseau ACCCES ○ Actions de sensibilisation à la Santé porté par l'établissement SMR MGEN : actions auprès des enfants des écoles primaires de la ville d'Evian, actions de sensibilisation dans le champ cardiovasculaire et neurovasculaire, actions de prévention secondaire et tertiaire de l'obésité dans le champ adulte. 	Durée du CLS
<input checked="" type="checkbox"/> Informer et former de nouveaux professionnels ou professionnels (hôpital, libéraux, patient expert, ...) impliqués pour étendre les dispositifs	Durée du CLS
<input checked="" type="checkbox"/> Mettre en avant les ressources et programmes existants de l'antenne Nord UTEP 74 basée aux HDL pour développer l'éducation thérapeutique pour tous sur le territoire de la CCPEVA	Durée du CLS
<input checked="" type="checkbox"/> Relayer les campagnes d'information en direction des professionnels et des habitants /patients	Durée du CLS

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Professionnels de santé
- Enfants, jeunes et adultes

Partenaires associés et/ou concernés :

- ARS
- Communauté de communes Pays d'Evian et vallée d'Abondance via la coordination du CLS
- Communes / CCAS
- Professionnels de santé (infirmier, médecin généraliste, kinésithérapeute, ...pharmacien)
- CPTS(s), MSP
- Education Nationale et Jeunesse
- Infirmier association ASALEE

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir**Lien avec d'autres dispositifs :**

- Fiche action 9 : Développer et faire connaître les actions autour du « bien manger »
- Fiche action 10 : Promouvoir l'activité physique et sportive comme un déterminant de la Santé pour tous

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Mise en réseau des différents porteurs de dispositifs pour une complémentarité de l'offre de soins sur le territoire.

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Adhésion de professionnels du territoire aux dispositifs MRTC et RéPPOP.- Amélioration du suivi et de la prise en charge des enfants et jeunes, en situation de surpoids ou d'obésité.- Renforcement de l'éducation à la santé sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de professionnels mobilisés/informés.- Nombre d'actions d'éducation à la santé menées. <p><i>Autres indicateurs à définir au cours du contrat local de santé</i></p>

Promouvoir et développer des actions de sensibilisation et d'information sur la santé mentale

AXE 3 : SANTÉ MENTALE

- Objectif stratégique : Renforcer la connaissance et l'appropriation des enjeux en santé mentale

Eléments de contexte et de diagnostic

Lors du diagnostic local de santé une forte préoccupation des acteurs sur la question de la santé mentale a été exprimée. Les état anxieux et dépressifs sont en forte augmentation depuis la crise sanitaire de 2020. Les acteurs observent également une hausse des tentatives de suicide.

La santé mentale est une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Selon l'Organisation mondiale de la santé OMS, la santé mentale est un « *état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté* ».

L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques va au-delà des services de psychiatrie. En effet, les associations du territoire, les services publics, les bailleurs sociaux..., peuvent accueillir et accompagner des personnes ayant des troubles psychiques. Afin de favoriser leur insertion et soutenir leur rétablissement, il est important de partager une culture commune autour de la santé mentale et de travailler à la déstigmatisation des troubles psychiques. De plus, les actions d'information et de déstigmatisation permettent de rendre les problématiques de santé mentale moins tabou et de lutter contre l'auto-stigmatisation, processus qui est un frein à toute prise en charge et accompagnement en santé mentale.

Pilote(s) : Partenaires porteurs

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Promouvoir les actions et dispositifs existants auprès du grand public et des professionnels.

- Informer et sensibiliser le grand public et les professionnels sur les troubles de la santé mentale.
- Lutter contre la stigmatisation des problématiques de santé mentale.

Activités et calendrier :

<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> S'impliquer dans le Collectif des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) Chablais et travailler en partenariat avec les acteurs autour de cet évènement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivre et promouvoir les actions organisées dans le cadre des SISM. ○ Contribuer à l'organisation d'action dans ce cadre sur le territoire. 	A partir de 2024 / Durée du CLS
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Informer et communiquer sur les actions, acteurs et dispositifs existants, (via le site internet, la newsletter, ...), diffuser le guide des aides aux personnes en souffrance psychologique, réalisé par le Collectif SISM Chablais. 	Durée du CLS

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible : Tous publics

Partenaires associés et/ou concernés :

- Agence Régionale de Santé
- Collectif SISM Chablais
- ESPOIR74
- Centres hospitaliers EPSM74 et HDL
- Associations comme UNAFAM, APEI,
- Acteurs et associations sociales et socioculturels, de l'animation de la vie sociale
- Communes / CCAS
- Association RéPsy, LADAPT
- Réseau ACCCES DAC74
- MSA
- Etc.

Lien avec d'autres dispositifs :

- Semaines d'information sur la Santé Mentale (SISM)
- Projet Territorial de Santé Mentale 74
- Dispositif Sentinelles (MSA)

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Effets / Impacts / résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des dispositifs et ressources existantes pour les usagers, professionnels et aidants-proche - Meilleure information, orientation des habitants - Meilleure vision de la santé mentale dont les troubles psychiques - Déstigmatisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation du chargé de coordination CLS aux réunions du collectif SISM - Nombre d'évènement(s) dans le cadre des SISM organisé sur le territoire <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Agir en direction des jeunes (12-25 ans)

AXE 3 : SANTÉ MENTALE

- Objectif stratégique : Promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance psychique

Eléments de contexte et de diagnostic

Il a été remonté pendant les différents échanges depuis le début de la démarche de diagnostic, une dégradation de la santé mentale chez les adolescents et les jeunes depuis la crise sanitaire et dans le contexte socio-économique actuel. La situation reste préoccupante.

Quelques chiffres – bulletin Synthèse janvier 2024 de l'Organisme Régional de santé ORS de la Région Auvergne Rhône Alpes :

5,5 % des décès par suicide concernent les 10-24 ans (proportion en augmentation en 2018-2020). Les décès par suicide constituent la 2ème cause de mortalité pour cette classe d'âge après les accidents de la circulation et la 1ère cause de mortalité pour les 25-34 ans. Un séjour hospitalier en Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) pour tentative de suicide sur trois (33,2 %) concerne des jeunes de 10-24 ans sur la période 2020-2022, proportion encore en augmentation par rapport à la période précédente. Les taux de séjours hospitaliers en MCO pour tentative de suicide chez les 10-24 ans poursuivent leur augmentation observée depuis 2015 (+ 49 %), cependant inférieur à la valeur nationale.

Pilote(s) : Partenaires porteurs

- Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance
- Etablissement Public de Santé Mentale 74 (Maison des Adolescents Rouge Cargo)
- Réseau de Prévention Conduites Suicidaires des Adolescents (RPCSA74)
- Promotion Santé 74 (IREPS 74)

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Prévenir les problématiques en santé mentale des jeunes et les conduites à risque.

- Consolider le partenariat / Développer l'interconnaissance entre les professionnels des structures (sortir de l'isolement).
- Faciliter l'orientation du jeune en situation de risque suicidaire.

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Créer une dynamique de professionnels sur le territoire pour mieux orienter et répondre aux besoins des familles <input checked="" type="checkbox"/> Participer aux différentes réunions de réseaux (COPIL, COTECH, groupe de travail, de projet, ...)	Durée du CLS A partir de 2024
<input checked="" type="checkbox"/> Renforcer la communication auprès du public et des professionnels sur les actions et dispositifs existants (ex : antenne de la maison des adolescents, n°3114, réseau de prévention conduites suicidaires, réseau prévention prostitution des mineurs et violences faites aux femmes, etc.)	Durée du CLS
<input checked="" type="checkbox"/> Réflexion collective sur le déploiement d'actions de prévention des conduites à risques et intégrant le développement des compétences psychosociales (compétences cognitives, émotionnelles et sociales) des jeunes, et l'outillage des professionnels de terrain.	A partir de 2025

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Jeunes de 11 à 25 ans
- Parents
- Professionnels en lien avec l'adolescence et tous professionnels intéressés

Partenaires associés et/ou concernés :

- Promotion Santé - IREPS 74
- Maison des Adolescents
- Centres hospitaliers HDL/ EPSM74 (services de pédiatrie et pédopsychiatrie)
- Association Addictions France/CSAPA (Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
- Education Nationale Jeunesse
- Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ),
- Département - Protection de l'enfance
- Tous les Professionnels en lien avec la jeunesse : Information Jeunesse, service enfance jeunesse, mission locale, MJC, Maison pour Tous, Espace de vie sociale, etc.
- Etc.

Lien avec d'autres dispositifs :

- Projet Territorial de Santé Mentale 74

- Programme régional de l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Effets / Impacts /Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur maillage territorial / meilleure cohérence de territoire. - Meilleure connaissance des dispositifs et ressources existantes (professionnels, élus) - Meilleure information, orientation des jeunes et de leurs parents. - Meilleur repérage ou prise en charge du jeune (plus tôt). 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution et réunion d'un groupe de travail - Nombre et type de communication - Nombre d'action de sensibilisation et prévention auprès des professionnels de terrain et des jeunes - Nombre de professionnels du territoire ayant sollicité l'IREPS ou la MDA pour intégrer le réseau de prévention des conduites suicidaires.

Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé

Fiche Action 14

Mettre en place un processus d'identification et d'orientation des personnes isolées et / ou en situation de mal-être en s'appuyant sur les professionnels de terrain

AXE 3 : SANTÉ MENTALE

- Objectif stratégique : Promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance psychologique

Eléments de contexte et de diagnostic

Lors de la démarche de diagnostic, il a été indiqué que certaines personnes sur le territoire sont en situation s'isolement géographique et/ou social.

Des liens importants existent entre isolement social et santé mentale : les personnes isolées sont plus fréquemment sujettes aux troubles psychiques, comme la dépression, et les personnes vivant avec des troubles psychiques sont plus souvent isolées.

Ce qui caractérise les personnes isolées est de ne pas être en contact, ou très peu, avec d'autres personnes. Elles sont aussi souvent inconnues des institutions et structures sociales.

L'enjeu premier est donc de repérer ces personnes isolées et/ou en situation de mal-être pour ensuite les orienter vers des dispositifs adaptés à leurs besoins.

Pilote(s) : Partenaires porteurs

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Améliorer le repérage, l'orientation et l'accompagnement des personnes isolées et / ou en situation de mal-être.
- Favoriser le lien social.

Activités et calendrier :

- ☒ Constituer un groupe de travail avec des professionnels et bénévoles
 - Repérer les besoins de ces personnes isolées et/ou en situation de mal-être

A partir de 2025

<ul style="list-style-type: none"> ○ Réfléchir collectivement aux actions pouvant être mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Proposer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) – par cycle/ session auprès des différents acteurs du territoire – formation mixte pour permettre la rencontre entre professionnels des différents secteurs 	A partir de 2024
--	--	------------------

Territoire concerné par l'action : CC Pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Professionnels (élus, agents, acteurs médico-sociaux et sociaux, associations, etc.)
- Citoyens

Partenaires associés et/ou concernés :

- Communes, CCAS
- ARS
- Centre hospitalier EPSM 74 - Equipe Mobile Précarité Psychiatrie du Chablais (EMPP)
- CAF, MSA
- Réseau ACCCES (DAC74)
- Département
- Associations (espaces de vie sociaux, Croix Rouge Française, les Petits Frères des Pauvres, Accueil et partage, etc.)
- Etc.

Lien avec d'autres dispositifs :

- Projet Territorial de Santé Mentale 74
- Programme régional de l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)
- Fiche action 6 – « Lever les freins financiers, administratifs et développer « l'aller-vers ».
- Fiche action 15 – « Favoriser le développement, la co-construction d'actions à destination des séniors isolés »
- Dispositif MSA - Sentinelles / formation de sentinelles dans le réseau des agriculteurs (identifier les signes, être à l'écoute, orienter/amener vers la MSA)
- Convention territoriale Globale

Partenaires financiers / co-financements envisagés : à définir

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Effets / Impacts / Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien social - Eviter les situations de crise ou d'urgence - Eviter les rupture de parcours 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution et réunion d'un groupe de travail - Nombre de partenaires associés - Nombre de formation organisées - Nombre de personnes formées <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

Favoriser le développement, la co-construction d'actions à destination des séniors isolés

AXE 4 : « BIEN VIEILLIR » ET AUTONOMIE

- Objectif stratégique : Lutter contre l'isolement social et favoriser la mobilité

Eléments de contexte et de diagnostic

- Population âgée en progression sur le territoire de la CCPEVA.
- Manque de places en Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ou Service de Soins Infirmier A Domicile (SSIAD) ou accueil de jour (inexistant sur le territoire), dû à manque de personnel et de personnel formé.
- Constat et inquiétude liés à l'augmentation des situations d'isolement des seniors en particulier en milieu rural.
- Difficultés de mobilité géographique, d'accès aux services (marché, RDV médicaux, ...) et à des lieux de sociabilité. Risque de non-recours aux droits et aux soins. Mauvaise connaissance des services de transports existants.

Pilote(s) : Partenaire porteur

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance CCPEVA

Description de l'action

Typologie de l'action :

Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Renforcer le lien social et favoriser l'accessibilité des services.
- Renforcer le repérage des seniors isolés et des situations à risque.

Activités et calendrier :

Créer et s'appuyer sur un réseau de veilleurs pour repérer les seniors isolés et « aller-vers » : expérimenter dans un premier temps la mise en place de visites de courtoisie auprès de bénéficiaires volontaires du service de portage des repas à domicile de la CCPEVA.

Selon le retour d'expérience, extension du service à l'échelle de l'ensemble des personnes âgées volontaires et en lien avec les acteurs locaux.

A partir de 2025

<p><input checked="" type="checkbox"/> Maillage et coordination des acteurs à l'échelle du territoire : créer un groupe de travail réunissant des personnes intéressées par la question du lien social et en mesure de proposer des initiatives pour lutter contre l'isolement des séniors – acculturation et définition commune de la notion d'isolement sur le territoire (isolement social, conséquence éloignement géographique, handicap, vieillissement et perte d'autonomie), identification des actions déjà existantes, suivi de l'avancement des projets et force de proposition</p>	A partir de 2025
<p><input checked="" type="checkbox"/> Renforcer l'information, la communication sur les services de mobilité existants auprès des séniors et professionnels en lien avec ce public</p>	Durée du CLS

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian Vallée d'Abondance

Public cible :

Séniors isolés, en situation de vulnérabilité, en perte d'autonomie et porteurs d'handicap

Partenaires associés et/ou concernés :

- Communes, CCAS
- Département
- CAF / MSA
- Réseau ACCCES (DAC74),
- UDAF74 (aides aux aidants),
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile (ADMR, CCAS Ville d'Evian)
- Service de Soins infirmiers à domicile
- Autres professionnels de santé et aidants des séniors,
- Centre hospitalier HDL (Pôle gériatrie), filière gérontologie
- CPTS(s)
- Service de portage des repas
- France Services
- Service mobilité
- Croix Rouge Française, les Petits Frères des Pauvres, Saint Vincent de Paul, ...
- Espaces de vie sociaux, MJC Maison Pour Tous
- Etc.

Lien avec d'autres dispositifs :

- Service civique Unicité et Service Civique Solidarité Séniors SC2S
- Portage des repas à domicile

- Fiche Action n°14 « Mise en place d'un processus d'identification et d'orientation des personnes isolées et / ou en situation de mal-être en s'appuyant sur les professionnels de terrain »

Partenaires financiers / co-financements envisagés : A définir

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

- Le repérage des personnes isolées est difficile.
- Création une dynamique de territoire et collaboration entre différents acteurs locaux.

Effets / Impacts /Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure coordination et maillage des acteurs du territoire - Connaissance commune de la problématique de l'isolement (social, géographique, psychique) et du lien social - Panel d'actions pour lutter contre l'isolement sur l'ensemble du territoire <p>Meilleure communication de l'existant auprès de tous les professionnels et public cible</p> <p>Diminution du sentiment d'isolement des personnes âgées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création et réunion d'un groupe de travail spécifique - Nombre acteurs participant au groupe de travail - Nombre d'actions engagées en faveur du lien social - Bilan quantitatif et qualitatif des actions engagées. <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé et selon les actions envisagées.</i></p>

Promouvoir les métiers du maintien à domicile, favoriser la mise en lien et soutenir les acteurs

AXE 4 : « BIEN VIEILLIR » ET AUTONOMIE

- Objectif stratégique : Favoriser l'attractivité des métiers à domicile

Eléments de contexte et de diagnostic

« *Dans un contexte national d'évolution forte de la demande d'accompagnement des personnes à leur domicile et d'enjeux de transformation de l'offre, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont appelés à voir leur rôle renforcé dans la mise en œuvre des réponses aux personnes fragilisées. Toutefois, si le secteur de l'aide à domicile offre un potentiel important de création d'emplois dans les années à venir, ces structures rencontrent aujourd'hui des difficultés croissantes pour recruter et fidéliser les professionnels. Ce constat est partagé par les établissements médico-sociaux, en particulier les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.* »

Sur le territoire, le vieillissement de la population et les moindres capacités de prise en charge familiale dans le contexte frontalier impliquent de mener une réflexion sur l'attractivité des métiers du maintien à domicile qui sont aujourd'hui largement en tension.

Pilote(s) : partenaire porteur

- Département de la Haute-Savoie
- Centre hospitalier HDL dans le cadre de la filière gérontologique du Chablais
- Communauté de Communes Pays d'Evian et Vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Améliorer le maillage territorial des acteurs et renforcer leur interconnaissance.
- Valoriser les métiers de l'aide à domicile, communiquer sur les formations et permettre une meilleure visibilité de l'emploi sur le territoire.

- Créer un espace de soutien/une plateforme (échanges, informations/ressources) de type « guiche unique » à destination des salariés « indépendants » mais aussi des particuliers employeurs.
- Faciliter la mise en lien entre particuliers employeurs et salariés « indépendants » ou structures porteuses de mandat

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Etablir un plan de promotion des métiers dans le cadre du groupe de travail « Ressources Humaines » piloté par la filière gérontologique du Chablais <input checked="" type="checkbox"/> S'impliquer dans des évènements et dispositifs de valorisation des métiers de la gérontologie : organisation d'un forum des métiers, actions de communication dans le Mag' de la CCPEVA, etc.	A partir de 2025 Forum des métiers en 2026
<input checked="" type="checkbox"/> Mener une réflexion sur la création d'une plateforme de type « guichet unique » qui pourrait être un espace ressource pour les salariés indépendants (salariés chèque emploi service universel (CESU)) et de mise en lien avec les particuliers employeurs : identifier l'existant, affiner les besoins, s'inspirer de ce qui peut se faire sur d'autres territoires, conditions de faisabilité, pilotage, calendrier, etc.	Durée du CLS

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance et Chablais

Public cible :

- Acteurs locaux et partenaires
- Particuliers employeurs, salarié « indépendants » et structures porteuses de mandat
- Tout public en recherche d'insertion, d'emploi, reconversion, jeunes

Partenaires associés et/ou concernés :

- Département, Service Autonomie
- Centre hospitalier HDL (Service Gérontologie, service social formation, Filière gérontologie)
- CCPEVA
- Communes / CCAS
- Structures ou associations d'aide à domicile
- Structures d'insertion par l'activité économique
- Mission Locale jeunes
- France Travail
- Structures de formation : IFAC, GRETA
- Education nationale Jeunesse : collèges et lycées (forum des métiers)
- Fédération des particuliers employeurs
- Etc.

Lien avec d'autres dispositifs :

- Convention Territoriale Globale - Axe : renforcer l'offre d'accueil, favoriser l'attractivité des métiers de la Petite Enfance – organiser un forum commun
- Filière gérontologique – groupe de travail RH

Partenaires financiers / co-financements envisagés : A définir

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Associer les acteurs de la Petite Enfance pour l'organisation du forum des métiers de la petite enfance et du maintien à domicile

Effets / Impacts /Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Meilleure attractivité des métiers du maintien à domicile.- Permettre aux habitants de bien vieillir à domicile quand la situation le permet.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de communication- Nombre de partenaires et acteurs locaux qui participent au forum (de l'organisation jusqu'à l'évaluation)- Nombres de participants au forum des métiers- Nombre d'inscriptions à des formations <p><i>Autres indicateurs à définir au cours du contrat local de santé et selon les actions envisagées.</i></p>

Définir et mettre en œuvre un plan global de soutien aux aidants

AXE 4 : « BIEN VIEILLIR » ET AUTONOMIE

- Objectif stratégique : Accompagner les proches aidants

Eléments de contexte et diagnostic

Depuis la reconnaissance du statut d'aidant, par la loi de décembre 2015 de l'adaptation de la société au vieillissement, un processus de légitimation des difficultés rencontrées par les aidants s'est mis en fonction. En effet, l'aidant familial souffre de l'isolement, de l'épuisement avec des conséquences significatives (dépression, syndrome d'épuisement, difficultés à maintenir son activité professionnelle, culpabilité etc.) comme pour la personne aidée (maltraitance, rupture de prise en charge, etc.).

En France, selon les dernières estimations de 2021, 9,3 millions de personnes sont considérées comme aidants familiaux d'un proche, en majorité des femmes. La plupart des aidants familiaux sont les conjoints et près de 20 %, d'autres membres de la famille (dont 500 000 mineurs). 23,5 % sont des personnes âgées entre 60 et 65 ans. Ils jouent un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap ou de personnes malades. Ils sont le 1^{er} « maillon » de la solidarité. Et pourtant, un aidant sur trois meurt avant la personne aidée. Un peu moins d'un aidant sur deux (47 %) déclare au moins une conséquence négative sur sa santé (fatigue morale et physique, trouble du sommeil, sentiment de solitude, ..., anxiété, stress, problématique du dos, palpitation, tachycardie - DRESS 2019).

Pilote(s) : Partenaire porteur

- Département de la Haute-Savoie / Filière gérontologique du Chablais
- Centre hospitalier Les Hôpitaux du Léman / Filière gérontologie du Chablais

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Améliorer la connaissance des ressources existantes sur le territoire
- Améliorer le maillage et la coordination des acteurs
- Développer l'écoute et l'accompagnement des aidants
- Proposer des solutions de répit

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Etat des lieux de l'existant (dispositifs et actions de soutien aux aidants)	A partir de 2025
<input checked="" type="checkbox"/> Mise en réseau des acteurs pour une complémentarité des modes d'intervention	Durée du CLS
<input checked="" type="checkbox"/> Relayer l'informations de l'existant (ex : via les outils de communication de la CCPEVA, via le réseau des CPTS, etc.)	Durée du CLS
<input checked="" type="checkbox"/> Développement d'une palette complète d'actions (<u>Ex</u> : café des aidants, accueil de jour itinérant, ... ateliers de bien-être pour les aidants, week-end de répit)	Durée du CLS

Territoire concerné par l'action :

- CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible :

- Séniors et proches aidants

Partenaires associés et/ou concernés :

- Associations : Cœur d'agate, UDAF74, Lions Club, La Croix Rouge Française, Les Petits Frères des Pauvres, etc.
- SAAD, SSIAD, SPASAD, EHPAD, accueil de jour, accueil temporaire, accueil familial, etc.
- Etablissement Public de santé mentale EPSM74, CMP,
- CCPEVA, communes / CCAS
- Réseau ACCCES (DAC74)
- MSA (associations Bulle d'air et Itinéraires de santé)
- Etablissement SMR MGEN
- Etc.

Lien avec d'autres dispositifs :

- Nouvelle stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2023-2027 pour les aidants d'octobre 2023, des ministères en charge des Solidarités et du Handicap
- Expérimentation du baluchonnage sur la Haute-Savoie,
- Plateforme de répit des aidants proches Alzheimer des Hôpitaux du Léman

Partenaires financiers / co-financements envisagés : A définir

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

- Eviter les doublons
- Prendre en compte pour certains habitants, la problématique de la mobilité (géographie et psychique)
- Complexité du binôme aidant /aidé

Effets / Impacts /Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accès aux droits et à l'information - Meilleure qualité de vie des aidants familiaux et de leur proche souffrant ou en perte d'autonomie - Diminution de la mortalité des aidants - Augmentation du nombre de dispositifs et/ou qualité des dispositifs - Meilleure prise en charge des accompagnements des aidants et de leur proche en perte d'autonomie, handicap et troubles psychiques ou cognitifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions partenariales - Nombre d'actions /dispositifs / outils mis en place en concertation avec les acteurs du territoire - Satisfaction des usagers <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé et selon les actions envisagées.</i></p>

Mener une réflexion commune sur le maintien à domicile des personnes âgées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat

AXE 4 : « BIEN VIEILLIR » ET AUTONOMIE

- Objectif stratégique : Favoriser l'adaptation du logement

Eléments de contexte et de diagnostic

Dans le rapport du mal-logement en France (2024) de la Fondation Abbé Pierre, il est dressé un bilan inquiétant de la situation du logement en France, touchée par la crise immobilière (inflation, pouvoir d'achat en chute, combiné avec la hausse des taux et la difficulté à accéder à un crédit immobilier) : augmentation du nombre de sans-abris, chute du logement social, hausse de l'habitat indigne..., précarité énergétique et rénovation thermique difficile à mettre en œuvre sur le bâti ancien.

La crise du logement impacte autant le secteur privé que public (pénurie de biens et « étranglement » de l'offre locative, ...). Les personnes âgées ou en perte d'autonomie ne sont pas épargnées par l'accès au logement qui est devenu un enjeu majeur de société.

Focus sur les séniors ou/et personnes en perte d'autonomie :

- Souhait des seniors de rester le plus longtemps possible à domicile : ce qui nécessite d'adapter le logement à la fois à l'intérieur et à l'extérieur.
- Besoin d'accompagner les futurs et jeunes seniors à anticiper leur parcours résidentiel.
- Besoin d'accueil temporaire à la suite d'une hospitalisation (accueil de jour, accueil temporaire en EHPAD, ...).
- Besoin d'un accueil/une structure intermédiaire (sécurisée mais avec une autonomie, ex : résidence senioriale, MARPA, ..., habitat inclusif, maison relais, pension de famille).

Pilote(s) : Partenaire porteur

- Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs :

- Favoriser l'adaptation du parc de logements privés et publics.

- Favoriser les réponses en logements diversifiés aux personnes âgées et personnes en perte d'autonomie.
- Maintenir à domicile les personnes âgées et/ou en perte d'autonomie suivant leurs besoins spécifiques.
- Développer de nouvelles formes d'habitat pour les séniors et permettre les parcours résidentiels adaptés.

Activités et calendrier :

<input checked="" type="checkbox"/> Participation de la personne en charge de la coordination du CLS aux réflexions dans le cadre du PLH	Durée du CLS
--	--------------

Territoire concerné par l'action : CC pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible : Séniors et personnes en perte d'autonomie

Partenaires associés et/ou concernés :

- Département
- Acteurs de l'Habitat (logement privé, public, ... et de l'hébergement)
- Bailleurs sociaux
- Etat
- Etc.

Lien avec d'autres dispositifs :

- PLH, SCOT, OPHA, ANRU et ses dispositifs
- Association Itinéraires de Santé (chargée de mission Habitat inclusif) en lien avec la MSA
- En lien avec la réflexion sur la thématique Santé et Environnement dont l'habitat est un sujet primordial – lutte contre l'habitat indigne, incivilité, ..., rénovation des logements pour lutter contre les « passoires » thermiques, adaptation des logements /hébergements pour une accessibilité aux soins et parcours de santé.

Partenaires financiers / co-financements envisagés : A définir

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Effets / Impacts /Résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Respect du choix des habitants de pouvoir vivre à domicile (privé, public), en résidence, habitat collectif, etc. suivant leur situation sociale, familiale, économique et suivant leur degré d'autonomie - Meilleure condition de vie quotidienne – pouvoir vieillir dans un logement adapté à ses besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail dans le cadre du PLH - Participation de la personne en charge de la coordination CLS à ce groupe de travail <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé et selon les actions envisagées.</i></p>

Coordination, animation territoriale et évaluation des actions de Santé

- AXE transversal : « *Faire vivre* » le contrat local de santé
- Objectif stratégique : Mettre en œuvre le contrat local de santé

Eléments de contexte

Le Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté de Communes pays d'Évian et vallée d'Abondance a été signé pour une durée de 5 ans. Il s'agit d'un premier contrat sur le territoire. Il a pour objectif de :

- Mettre en cohérence les politiques locales de santé avec le Projet Régional de Santé de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes.
- Contribuer à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé,
- Valoriser et consolider le partenariat local,
- Permettre à la population, aux professionnels et aux institutions de trouver un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité des actions engagées, une meilleure articulation et coordination.

L'un des enjeux du CLS est donc de décloisonner les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux et permettre une meilleure synergie entre ceux-ci, au profit des parcours de vie, de santé et de soins des habitants.

D'autant que la communauté de communes s'est aussi engagée depuis 2022, dans une démarche de mobilisation des acteurs et des partenaires au titre de la Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie autour des thématiques petite enfance, enfance jeunesse, familles, parentalité et accès aux droits.

Il a été élaboré en fonction des spécificités du territoire et à partir d'un diagnostic partagé. Il aborde la santé de manière globale, transversale et multisectorielle.

L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le CLS nécessite la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. La mise en place d'une ingénierie sociale dédiée est nécessaire pour une mise en œuvre efficiente du contrat.

Pilote(s)

- Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Description de l'action

Typologie de l'action :

- Nouvelle action Action expérimentale Renforcement d'une action existante

Objectifs opérationnels :

Mise en place d'une coordination à hauteur de 0.5 ETP pour :

- Impulser la dynamique autour du contrat local de santé sur le territoire
- Garantir le pilotage du CLS
- Assurer la coordination et l'animation d'actions de santé dans le cadre du CLS en visant la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.
- Permettre l'évaluation du CLS.

Activités :

Pilotage du CLS :

- Organiser, animer et suivre des instances de gouvernance (COPIL, COTECH, groupe de travail, ...)
- Restituer l'état d'avancement du CLS à tous les partenaires
- Accompagner les élus du territoire dans la démarche du CLS : favoriser l'appropriation des enjeux et la prise en compte des problématiques de santé au niveau local.
- Préparer et suivre l'évolution du CLS (avenants, nouveaux partenaires, mise à jour du diagnostic ...)

Durée du CLS

Coordination et animation :

- Corédiger le CLS dont les fiches actions en s'appuyant sur le diagnostic partagé et les partenaires
- Identifier et mobiliser les acteurs locaux en veillant à l'intersectorialité
- Soutenir la conception, le développement et la mise en œuvre des actions du CLS en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales
- Coconstruire, porter et animer certaines actions (dont la CCPEVA est pilote)
- Soutenir, consolider ou développer les partenariats entre acteurs du secteur sanitaire, social, et médico-social (participer aux dynamiques existantes, co-animer et/ou organiser des réunions partenariales)
- S'appuyer et susciter la participation des habitants, usagers (par l'intermédiaire d'associations locales et les structures porteuses de l'animation de la vie sociale)
- Assurer une veille et favoriser l'identification au niveau local des besoins de santé de la population

Durée du CLS

Promotion et communication :

- Favoriser la communication autour de la démarche et des actions CLS
- Promouvoir les structures, dispositifs ou actions existants sur le territoire
- Informer des appels à projets des partenaires
- Relayer les campagnes de communication (ex : octobre rose, semaine bleue, SISM, ...) des partenaires

Durée du CLS

Evaluation :

- Proposer des outils / indicateurs d'évaluation du CLS
- Suivre les bilans ou évaluations des actions

Durée du CLS

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réaliser un bilan annuel
<input checked="" type="checkbox"/> Evaluer le CLS en fin de contrat (lors de la dernière année) | |
|--|--|

Territoire concerné par l'action : CC Pays d'Evian vallée d'Abondance

Public cible : Partenaires, acteurs locaux œuvrant sur le territoire et professionnels du territoire.

Partenaires :

- Agence régionale de santé
- Professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social

Lien avec d'autres dispositifs :

- Projet Régional de Santé (PRS)
- Programme régional de l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
- Convention territoriale globale
- Autre CLS du Chablais et Haute-Savoie

Partenaires financiers / co-financements envisagés : ARS

Points d'attention (vigilance ou atouts) :

Le CLS est un outil souple, modulable. Du fait de la transversalité de la santé, une coordination commune CLS /CTG a été validée pour une vision globale.

Effets / Impacts / résultats attendus	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure maillage territorial intersectoriel - Meilleure accessibilité à la santé (soins et droits) - Meilleure visibilité des structures, actions, dispositifs, campagnes de prévention / sensibilisation des partenaires et acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Indicateurs de processus</u> : Nombre de réunion du Comité de pilotage, équipe projet, nombre de réunions avec les partenaires, rencontre avec la population - <u>Indicateurs de résultat ou d'efficacité</u> : Degré de Satisfaction des partenaires, des habitants Taux de Réalisation des actions inscrites au CLS - <u>Méthode d'évaluation envisagée</u> : relevé d'activité, questionnaire satisfaction, entretiens, CR de réunion, bilan des actions <p><i>Indicateurs à affiner au cours du contrat local de santé</i></p>

ANNEXE 2 - Diagnostic partagé

Portrait social et de santé disponible sur le site internet de la CCPEVA :

[Espace téléchargement - Pays d'Evian Vallée d'Abondance \(cc-peva.fr\)](http://Espace%20téléchargement%20-%20Pays%20d'Evian%20Vallée%20d'Abondance%20(cc-peva.fr))

ANNEXE 3 – Dynamique partenariale du CLS

